

N°
33
Janvier 2025

JE PÊCHE EN MORBIHAN

Revue d'informations sur la pêche et la protection du milieu aquatique



FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE

PÊCHE

p. 9

SAISON DE PÊCHE

Quels sont les records de l'année ?

p. 21

CAHIER PÊCHE

Toute la réglementation 2025

p. 41

DOSSIER : SAUMON

Vers une disparition de l'espèce ?

AURAY

ZA Porte Océane
56400 AURAY
02.97.50.78.71

VANNES

ZA Atlantheix
56450 THEIX
02.97.42.60.34

BREST

1, rue du Cdt Mindren
29200 BREST
02.98.41.67.43

QUIMPER

26, avenue Ty Douar
29000 QUIMPER
02.56.04.83.70

RENNES

8, rue des Petits Champs
35760 ST GRÉGOIRE
02.23.47.02.45

GUÉRANDE

Rue de la Briquerie
44350 GUÉRANDE
02.40.15.78.20



ALRÉ PÊCHE ET CHASSE



Ouverture des magasins

Du lundi au samedi

9h-12h15 14h15-19h



- Plus de 25 ans d'expérience
- Toutes les plus grandes marques
- Conseils de passionnés



: www.alre-peche.com



: AlrePecheEtChasse

COLLÈGE - LYCÉE - BTS - CENTRE DE FORMATION

Kerplouz LaSalle

PORTES OUVERTES
2025

Aménagements
Paysagers

Services
Aux Personnes

Nature
Environnement

Viticulture

Élagage

Apiculture

Plantes à parfum

+ 4ème et 3ème à projets professionnels

à Auray

SAMEDI 8 MARS - VENDREDI 16 MAI

www.kerplouz.com

SOMMAIRE

Bilan 2024

- 5 Repères : Une pêche de qualité
6 à 8 Saison 2024 : Théâtre d'une belle année pour les pêcheurs... et les poissons
9 Concours des plus belles prises 2024

En direct des bassins versants

- 10/11 Ellé
12/13 Scorff
14/15 Blavet
16/17 Côtiers
18/19 Oust/Vilaine

Cahier pêche

- 22/23 Réglementation générale, Principaux plans d'eau et cours d'eau
24/25 Carte du département
26 à 28 Réglementations spécifiques, carpe de nuit, no-kill et réserves
29 Tarif des cartes de pêche
30 Pêcher l'écrevisse dans le Morbihan
31 Devenir pêcheur amateur aux engins
32 Anguille
33 Brochet

Vie Associative

- 34 Vidange d'étangs
35 Junior Fishing Tour

Infos musette

- 36 à 39 Infos fédérales, régionales et nationales

Dossier

- 40 Scalimétrie
41 à 43 Suspension de la pêche

En bref

- 44 à 46 Brèves des AAPPMA du Morbihan

JE PÊCHE EN MORBIHAN

Revue d'informations de la Fédération du Morbihan pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

Siège : 3 Rue Marcel Dassault
56890 SAINT-AVE
02 97 44 54 55

Email : accueil@fedepeche56.bzh
Site : morbihan.federationpeche.fr

Directeur de publication : Pierrick COURJAL
Rédacteur en chef : François JOSSEC

Comité de rédaction : P. COURJAL, R. HOLDER, F. JOSSEC, G. ROUSSEAU, A-L. GAUDEY, Y. LE CLAINCHE, Y. GUILLOUX, A. MOREL, K. CHERET

Conception maquette, mise en page :
Gécop - 02 40 71 06 06

Tirage : 13 000 exemplaires

Photo couverture : F. JOSSEC
Photo 4^{ème} couverture : F. JOSSEC

LA FÉDÉRATION

INVESTIT POUR LA PÊCHE ET LES MILIEUX DE DEMAIN



(Crédit - F. JOSSEC - FDAAPPMA56)

Une défense de toutes les pêches, toutes espèces, chaque jour et pour tous.

Depuis quelques années, certains plans d'eau ont été supprimés parfois en rapport avec leur vieillissement, parfois suite au rétablissement de la continuité écologique mais dans tous les cas la perte sèche d'une offre halieutique se creuse là où des plans d'eau sont comblés. Si actuellement les craintes sont fondées du côté des pêcheurs, je tiens à vous assurer que la Fédération est en pleine recherche de nouvelles solutions pour vous permettre de disposer de nouveaux sites pour pratiquer en 2^{ème} catégorie. Cette nouvelle politique, renforcée par l'arrivée au Conseil d'Administration de nouveaux membres issus des territoires des AAPPMA du Morbihan, se couplera à une gestion piscicole adaptée et des aménagements pour tous et en lien avec les activités des AAPPMA. Il est évident que la pratique de la pêche en 2^{ème} catégorie est, et doit, rester de qualité pour toutes les pêches et toutes les espèces là où cela est possible.

Dans le même temps, je tiens à remercier toutes celles et ceux qui participent à la vie associative de notre réseau, bénévoles et salariés, dont l'investissement sans faille permet d'assurer des missions d'intérêt général là où les soi-disant défenseurs de la nature ne sont bons qu'à envoyer le Préfet du Morbihan au tribunal administratif. Je tiens à rappeler que si la pêche de loisir en eau douce dans le Morbihan pèse à elle seule près de 6 millions d'euros d'impact économique chaque année, les retombées indirectes pour le milieu sont décuplées et toutes aussi importantes. Qui peut en dire autant ? Certainement pas eux.

Enfin, si par certaines politiques publiques, les pêcheurs sont devenus les premières sentinelles de France pour la veille sur les milieux aquatiques, il est clair qu'aujourd'hui ce rôle assuré en dépit de certaines relations avec les services de l'Etat ne se fera pas sans un minimum de concertation. Que notre réseau assure un rôle dans le cadre de l'exercice de son activité est une chose mais qu'il serve de variable d'ajustement à la prise de décisions inégales et précipitées est inadmissible. L'épisode de suspension de la pêche des salmonidés migrateurs est un exemple qui servira de précédent pour nos prochains combats à venir soyez-en assurés.

Pierrick COURJAL

Président de la Fédération du Morbihan pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

Avec la carte de pêche
InterFédérale 2025,
pêchez plus loin ...



URNE

EHGO

ENTENTE HALIEUTIQUE
DU GRAND OUEST



CHI

Entente Halieutique du Grand Ouest

La carte de pêche **InterFédérale** à 112 €
permet de pêcher sur tous les parcours
des associations réciproitaires
des 91 départements adhérents
du **CHI / EHGO / URNE**

Pour plus
d'informations,
consultez notre
site web



www.ehgo.fr

UNE PÊCHE DE QUALITÉ

FRUIT DU BÉNÉVOLAT ASSOCIATIF ET DE L'ENGAGEMENT QUOTIDIEN

Bon, qu'on se le dise, 2024 aura été une année extrêmement pluvieuse et génératrice de bien des complications pour certaines activités. L'année écoulée n'en reste pas moins l'une des plus pluvieuses jamais enregistrée. Les rivières et les zones humides ont grandement apprécié et cette saison de pêche en 1ère catégorie aura été nettement soutenue dans les étiages. Paradoxalement, les AAPPMA ont eu bien des difficultés à gérer un contexte post-tempête CIARAN qui a causé de gros dégâts par endroit et pour lesquels les moyens d'intervention des bénévoles sont dépassés alors même que l'urgence à agir sur certains espaces de reproduction des salmonidés est décisive.

REPÈRES

25/05 :

Assemblée Générale Ordinaire
de la Fédération

02/06 :

Fête de la pêche

15/06 :

Rencontre Inter-APN à Colpo

10/09 :

Fermeture anticipée de
la pêche des salmonidés
migrateurs dans le Morbihan

21/09 :

Journée Départementale
d'entretien des cours d'eau à
Guénin

5/10 :

Rencontres Halieutiques
Bretonnes à Folleux (Vilaine)

18/10 et 19/10 :

Formation des nouveaux
gardes-pêche particuliers

15/11 :

COGEPOMI sur l'avenir de
la pêche des salmonidés
migrateurs en Bretagne en
2025

03/12 :

Signature d'une convention
avec le groupement de
gendarmerie du Morbihan



La pose d'abris piscicoles avec les bénévoles et le Lycée Anne de Bretagne de Locminé, un exemple de partenariat gagnant pour les poissons de l'étang de Réguiny

Dans le réseau pêche, l'action quotidienne ne manque pas et comme pour les années passées, si vous posez la question aux bénévoles des AAPPMA, ils vous diront qu'ils n'ont pas eu de quoi s'ennuyer (et qu'un coup de main serait apprécié, d'avantage que des critiques dénouées d'intelligence derrière un écran). Dans certains secteurs, des partenariats naissent pour permettre par exemple un entretien raisonné des fonds de vallée, espaces délaissés et pourtant garant d'un bon état écologique à long terme. Les actions des bénévoles permettent de retrouver une pêche de qualité et votre investissement est essentiel à cette réussite. Rendez-vous à l'assemblée générale de votre AAPPMA.

Quand on sait que près de 90% du montant des cotisations pêche morbihannaises sont converties chaque année en actions de terrain, pour le loisir et les milieux aquatiques, on peut se dire que si par endroit des améliorations sont à apporter, dans d'autres territoires les actions portent leurs fruits et les adhérents sont nombreux à faire état de leur satisfaction avec une pêche de qualité. La diversité et le nombre de clichés qui nous parviennent montrent clairement que si la pêche est plus technique que par le passé – effet de la glaciation sur l'éducation des poissons ? – on se rend compte que les milieux restent fortement peuplés y compris en rivière où les suivis sont bons. Dans les pages suivantes, retrouvez une rétrospective de la saison 2024, une bonne saison.

SAISON DE PÊCHE 2024

THÉÂTRE D'UNE BELLE ANNÉE POUR LES PÊCHEURS... ET LES POISSONS !

Si certaines années le silence règne sur les berges des cours d'eau dès la fin Juin, autant dire que cette année les « Oh, c'est un beau poisson ! », « Regarde là-bas le gobage ! » ou encore « Vite à l'épuisette ! » ont été plus largement employés sur toute la durée de l'été. Disons-le, 2024 est l'une des années les plus pluvieuses jamais enregistrées avec un apport significatif pour les rivières et ce de manière régulière. Une aubaine pour la pêche en rivière qui a été reine de l'ouverture à sa fermeture pendant que les pêcheurs des milieux lenticules ont pu compter sur des longues périodes d'activité. Retour sur les conditions de pêche de la saison 2024, une très bonne saison où la technique des pêcheurs a été la clé de la réussite au cœur de ce théâtre.



(Crédit F. R. LE TEUFF)

Une saison exceptionnelle pour la truite malgré des débuts mitigés

Retour en Mars 2024, plus précisément au Samedi 9, qui signe l'ouverture de la pêche en 1^{ère} catégorie de la truite et du saumon sur les rivières et plans d'eau de ces eaux sous une météo qui n'encourage pas du tout à sortir les scions et les moulinets. Des dizaines de millimètres d'eau viennent entacher cette journée signe de retrouvailles entre amis, famille et plus généralement avec nos spots préférés. Nul besoin d'en parler longtemps, le week-end de l'ouverture a été très mauvais avec une légère exception sur l'après-midi du dimanche qui connaîtra quelques lumières ensoleillées.

A partir des premières températures plus clémentes, les bonnes parties de pêche s'enchaînent entre les épisodes pluvieux qui gorgent les zones humides d'eau. Pendant ce printemps, de très nombreux retours confirment cette bonne tendance avec un retard accru dans la vie des macro-invertébrés aquatiques. Les moucheurs devront attendre pour les coups du soir et les gobages en nombre, les seules observations reposent sur des gobages discrets et peu nombreux. Paradoxalement, les poissons étaient en mesure de bouger sur des proies de surface pour ceux qui ont pris le temps de « pêcher l'eau » en insistant sur la détermination du souhait du poisson sur le moment présent. Ce constat sera répété jusque tard dans l'été n'entravant pas la possibilité d'une belle pêche de surface mais pour laquelle une observation méticuleuse du milieu et une remise en question permanente étaient nécessaires.

Si vous optez pour la graciacion, c'est uniquement dans de bonnes conditions.

Du côté des grosses prises signalées sur certaines rivières comme l'Ellé, l'Evel, la Sarre ou le Loc'h, les périodes de capture semblent variées mais un point commun ressort sur les belles captures : la taille des proies proposées. C'est indéniable, la taille des leurres, mouches ou appâts naturels proposés ont pesé dans l'équation des jolies prises. Certaines d'entre elles ont directement attaqué des montages employés pour la recherche du saumon atlantique, même pas peur !

L'ensemble des très bons « échos des pêcheurs » contribuent au moins à soulager les craintes apportées par les épisodes secs et notamment celui de 2022, sécheresse historique, qui aurait pu mettre à mal nombre de milieux et de populations de truites. Il n'en est rien, elles sont là, bien présentes et en nombre sur les parcours.

Saumon : Record tristement historique pour l'emblème breton

Dès le début de la saison, 4 poissons sont rapidement déclarés du 18 au 28 Mars puis les pluies importantes sont arrivées stoppant nette l'activité. Si les niveaux d'eau très hauts du début de saison ont entravé la pratique de la pêche du saumon sur les cours d'eau, les questions s'amassent du côté des pêcheurs sur la réalité des stocks présents dans les rivières. En effet, sur la période fin Mars – fin Avril, aucun poisson n'est enregistré et « radio saumon » ne donne aucune info probante.

Dans le même temps, les premiers chiffres de la station du Moulin des Princes de Pont-Scorff ne présagent rien de bon pour la saison à venir (voir page 13).

2024 est l'année du record pour la rivière Scorff qui termine l'année sans voir une seule déclaration sur son bassin, historique ! Pour les autres bassins ce n'est guère mieux, la barre des 10% de consommation du Total Autorisé de Captures (TAC) n'est atteinte que difficilement. Là aussi, les questions et les besoins de réponses se font sentir dans le milieu associatif pêche (voir page 41).

Au final, 28 poissons seront comptabilisés parmi lesquels 13 saumons de printemps et 15 castillons.



(Crédit - F. JOSSEC - FDAAPPMA56)

Bassin	Captures saumons printemps (PHM)	TAC Printemps autorisés 2024	% Atteinte TAC Printemps	Captures saumons castillons (1HM)
Ellé	7	70	10%	13
Scorff	0	45	0%	0
Blavet	6	55	10,9%	2

Comme beaucoup d'autres, ce carnet est resté vierge en 2024.

Bilan des captures pour la saison 2024.

Des poissons blancs aux 4 saisons

L'association couramment faite entre température et activité des poissons blancs se vérifie une fois de plus cette saison avec un retard marqué des touches à la sortie de l'hiver pour les pêcheurs. A l'arrivée des vacances de Pâques, les premières clémences des belles journées suffisent à mettre les poissons en activité et pas que les petits !

Les bonnes parties de pêche seront possibles jusqu'à l'arrivée des gelées de Novembre, après seuls les amateurs de pêche de la carpe sauront mettre à exécution des stratégies de pêche adéquates à la prise de certains poissons recherchés.

Cette saison marquera elle aussi un record : celui d'une carpe qui nous a été déclarée à plus de 31kg, photo de la pesée à l'appui dans les eaux troubles morbihannaises. D'autres poissons à plus de 20kg nous sont parvenus et confirment par leur nombre et leur période de capture que la carpe se prend à toutes les saisons dès lors que l'on sait s'adapter aux conditions du moment et à son régime d'activité.



(Crédit - B. DAZZANI)

Un magnifique poisson de 23,870kg qui se cache dans l'Oust.

Bilan 2024 • SAISON DE PÊCHE

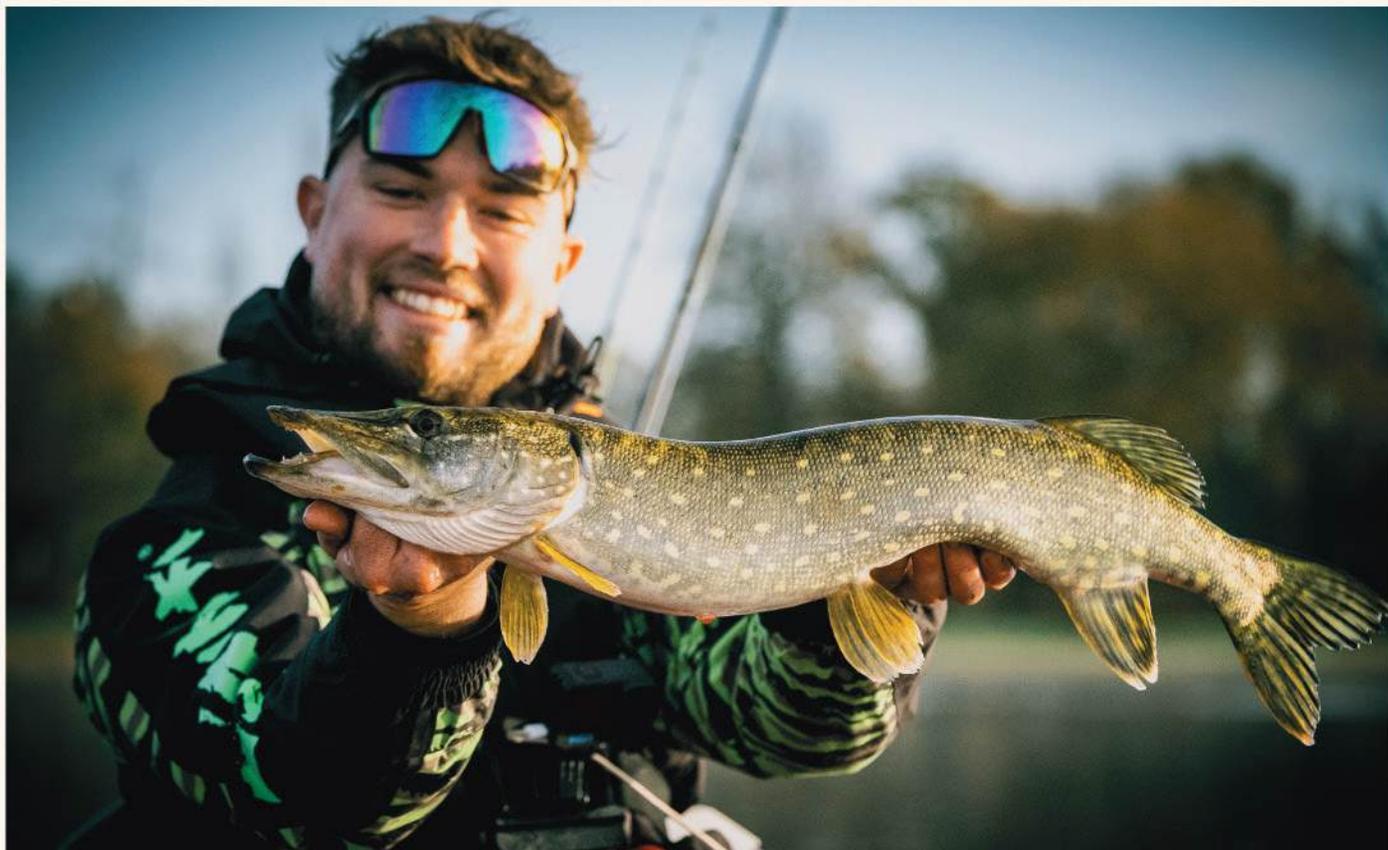
Carnassiers : Une bonne saison qui démarre fort

Si chaque année nous dressons le constat que lorsque l'ouverture du brochet est bonne, l'ouverture du sandre est plus mitigée ou inversement, cette saison 2024 fera taire tous les débats avec cette fois-ci deux ouvertures dissociées apportant de bons résultats.

Pour l'ouverture du sandre, il n'est pas rare de constater de belles sorties à plus de 10 sandres au sein d'un même bateau en Vilaine (remis à l'eau bien entendu puisqu'aucun ne fait la taille !). Généralement, la période de fin Avril à la mi-juin a été très bonne avec des résultats à la hauteur des attentes globales pendant plusieurs semaines ce qui est suffisamment rare pour être souligné.

Durant l'été, les habituels coups du matin et du soir donneront des touches mais il n'est pas rare de prendre des poissons, sandres y compris, en pleine journée aux heures les plus chaudes.

L'automne-hiver, égal à lui-même, sera signe de réussite sur bien des territoires des AAPPMA avec de très belles parties de pêche.



(Crédit - F. JOSSEC - FDAAPPMA56)



(Crédit - F. JOSSEC - FDAAPPMA56)



(Crédit - T. AUDIEVRE)

La gestion d'un combat avec un brochet, c'est toujours une épreuve tactique.

Une petite photo et hop, à l'eau



CONCOURS

DES PLUS BELLES PRISES 2024



3 nouveaux records malgré une diminution des déclarations

14, c'est le (petit) nombre de déclarations comptabilisées cette année dans le cadre du concours des plus belles prises. Bien loin des 24 déclarations adressées en 2023, la qualité et la diversité des déclarations rattrapent cette baisse.

Trois records sont de nouveaux établis dans le tableau dans la catégorie Carpe, Silure et Black-Bass. Le premier pour une carpe enregistrée, photo du peson à l'appui, à 31,8kg dans les eaux morbihannaises, capture réalisée par Frédéric POIZOT après plus de 20 minutes de combat. Le second record, non pas pour un mais pour deux silures enregistrés à 2m40 sur la Vilaine pris par Fabien LOZEVIS et estimés à environ 90kg chacun. Le troisième enfin pour un black-bass enregistré à 52cm et 1,5kg pris par Aurélien BURBAN sur l'Oust.

Du côté de la 1^{ère} catégorie, 2 très jolies truites farios mesurées à 51 et 50cm viennent contribuer au tableau d'honneur 2024. Notons également un joli brochet de 89,5cm pris sur l'Evel par Mathéo JUDE.

Les brochets ne sont pas en reste avec deux déclarations en 2^{ème} catégorie enregistrées à 121cm pour Adrien CAVAILLES sur le Blavet et 120cm pour Pierre DUROC au Lac au Duc de Ploërmel. Adrien nous a confié s'être rendu sur le Blavet pour la première fois lors de cette capture et ce sur les conseils de deux amis.

Tableau d'honneur 2024

Espèce	Nom du pêcheur	AAPPMA	Taille (cm)	Poids (kg)	Lieu de capture
Black-bass	BURBAN Aurélien	Pêches et Loisirs de l'Oust	52	1,5	Oust
Brochet	JUDE Mathéo	La Gaule Alréenne	89,5	4,25	Evel
Brochet	CAVAILLES Adrien	Ablette Ploërmelaise	121	/	Blavet
Brochet	DUROC Pierre	Ablette Ploërmelaise	120	/	Lac au Duc
Carpe	DAZZAN Benjamin	Mortier de Glénac et Lanvaux	/	23,87	Oust
Carpe	POIZOT Frédéric	AAPPMA du Loc'h	115	31,8	/
Chevesne	DAZZAN Hubert	Mortier de Glénac et Lanvaux	55	2,2	Oust
Perche	LE BRETON Julien	AAPPMA du Loc'h	44	/	Claie
Silure	LOZEVIS Fabien	Brochet de Basse Vilaine	2400	env.90kg	Vilaine
Silure	LOZEVIS Fabien	Brochet de Basse Vilaine	2400	env.90kg	Vilaine
Truite Fario	MAGNIER Alan	Pays de Lorient	51	1,37	Aër
Truite Fario	FORMON François	AAPPMA du Loc'h	50	/	Loc'h
Truite	MAROIS Léon	Truite Locminoise	54	/	Claie
Arc-en-ciel					



121cm pour ce beau brochet du Blavet, bravo Adrien.



Un black-bass de 52cm qui fixe un très joli record.



On le sait, la Vilaine c'est THE SPOT, à preuve avec 2,40m pour Fabien.



31,8kg pour Frédéric, photo du peson à l'appui, bravo !

Records à battre

Espèce	Taille (cm)	Poids (kg)	Pêcheur	Année de capture
Brochet	124		HUCK Olivier	2023
Brochet	124	11,600	JUET Raoul	2008
Brochet	111	15,000	PERRICHOT Jean Paul	2005
Sandre	103	10,200	RIVALLAND Patrick	2008
Saumon	93	7,750	THOMAS Christian	2006
Truite	67	3,000	PERRONO François	2008
Truite de mer	70	3,500	BARNICHON Serge	2011
Carpe	115	31,840	POIZOT Frédéric	2024
Rotengle	44	1,600	JOSSO Stéphane	2015
Perche	58	1,780	ALAIN Marc Antoine	2005
Tanche	-	5,600	LEBAT Dylan	2017
Brème	65	3,900	DHUY Gérard	2022
Alose	67	3,415	LABESSE Julien	2013
Black-bass	-	2,000	LOZEVIS Fabien	2006
Black-bass	52	1,500	BURBAN Aurélien	2024
Chevesne	61	-	GAITTE Julien	2022
Silure	240	90	LOZEVIS Fabien	2024
Gardon	43	1,500	LE BORGNE Lionel	2012

Pour 2025, déclarez vos prises !!! Même si elles ne rentrent pas au tableau des records, elles seront récompensées. Les bulletins de participation sont disponibles chez vos dépositaires de cartes de pêche ou sur le site internet de la Fédération : www.morbihan.federationpeche.fr, rubrique «documents»



ELLÉ

Un projet multipartenarial pour améliorer la biodiversité sur les vallées de l'Àër et du Naïc

La Fédération s'est engagée dans un projet de valorisation de l'Àër et du Naïc avec 5 structures (le Syndicat Mixte Blavet Scorff Ellé-Isole-Laita, Roi Morvan Communauté, Quimperlé Communauté, le Département du Morbihan, et la Fédération de Pêche du Finistère). Cette opération a été retenue en 2023 par la Fondation BREIZH BIODIV dans le cadre d'un appel à projet sur l'eau et la biodiversité sur les masses d'eau classées en bon état écologique.

Dans ce projet, différentes actions ont été programmées sur 3 ans : restauration de zones humides, installation de passage pour faune sauvage, sensibilisation des agriculteurs sur les bonnes pratiques en bord de cours d'eau, animations sur l'eau auprès des scolaires, aménagement d'un parcours pédagogique, ainsi que des actions concernant la gestion raisonnée des embâcles.

Le bois en rivière constitue un élément très important pour la biodiversité, apportant abris pour les poissons, supports de ponte et de nourriture pour les insectes, etc. ...

La végétation de berge joue un rôle essentiel dans le contexte actuel de dérèglement climatique. Mais lorsque le bois mort obstrue le cours d'eau, il modifie les écoulements, provoquant érosion des berges et colmatage des fonds. Et dans un contexte où les apports d'origine anthropique sont forts (pratiques agricoles, travaux routiers, curage des fossés, urbanisation, ...), ce blocage des sédiments est impactant pour la biodiversité.



(Crédit - A-L. GALIDEY - FDAAPPMA56)

Les bénévoles des AAPPMA de l'Entente du Haut Ellé et de Quimperlé ont participé ensemble à un chantier pédagogique pour une meilleure prise en compte de la biodiversité.

(Crédit - A.L. GAUDEY - FDAAPPMA56)



(Crédit - A.L. GAUDEY - FDAAPPMA56)



Dans le cadre de cet appel à projet Breizh Biodiv, différents chantiers sur la gestion du bois ont été organisés en 2024. Ainsi, un entrepreneur spécialisé est intervenu pour enlever les arbres obstruant le cours de l'Aër sur deux secteurs de 600 m de long au total. D'un autre côté, un chantier pédagogique a été organisé entre les AAPPMA de l'Entente du Haut Ellé et de Quimperlé sur un linéaire de 350 m du bas du Naïc. Cette opération avait pour objectif de sensibiliser les propriétaires-riverains et les acteurs locaux aux bonnes pratiques en matière de gestion de la végétation et des bois sur les rives et en rivière : éviter ainsi le sur-entretien, l'enlèvement systématique des « embâcles », privilégier la gestion raisonnée et modérée des bords et du lit des cours d'eau. Des mesures de colmatage ont été réalisées sur les zones de reproduction et elles seront réalisées à nouveau après un hiver pour évaluer l'efficacité des travaux.

Sur l'Aër, un hiver sera nécessaire pour mobiliser tout le sable accumulé par l'encombrement du radier.

Un rendez-vous au bord de l'eau avec les agriculteurs

Un autre moment fort s'est déroulé sur le bord du Naïc : une rencontre avec les agriculteurs organisée avec la Chambre d'agriculture et son réseau Résagri, en partenariat avec le Syndicat Mixte Blavet Scorff Ellé-Isole-Laita et Roi Morvan Communauté autour du lien rivière - agriculture - biodiversité. A l'occasion de cette journée conviviale, différentes thématiques ont été abordées, autour de la gestion de la ripisylve, de la dégradation des berges, de l'impact des ragondins, etc. Une journée riche en échanges constructifs !

(CRÉDIT - C. LUNVEN-CHAMBRE AGRICULTURE)



Une pêche électrique a permis de montrer aux partenaires agriculteurs que les poissons sont nombreux dans le Naïc

En direct • DES BASSINS VERSANTS SCORFF



(Crédit : AAPPMA Plouay)

Petite surprise d'origine inconnue lors d'une sortie pêche pour des adhérents de l'AAPPMA de Plouay

Nième problème d'étanchéité sur le sur le Scorff ?

Durant l'été 2024, les pêcheurs fréquentant le Scorff, habitués des lieux ou vacanciers venus découvrir ce cours d'eau renommé, ont eu la surprise d'attraper de nombreuses truites arc-en-ciel au cœur de la vallée de Pont-Calleck.

L'origine de la présence de ces poissons n'est pas sûre mais cette introduction fait écho chez les pêcheurs locaux qui ont connu des signalements en 2019 et 2020, suivis d'une confirmation des services de l'Etat. Si le Scorff est en gestion patrimoniale, nul besoin de dire qu'un tel constat en 2024 pose question chez les habitués. Les truites qui ont été prises pouvaient aller jusqu'à 1,5kg et elles avaient pour certaines des pathologies résultantes d'attaques bactériennes.

Gageons que les populations autochtones et patrimoniales ne soient pas mises en danger par l'arrivée de maladies extérieures.

Des animations pêche au Festival Saumon



(Crédit : M. LE LEVIER - FDAAPPMA56)

Découverte de la faune aquatique du Scorff

Depuis sa création par le réseau de la pêche associative, l'AAPPMA La Gaule Plouaysienne et la Fédération de Pêche du Morbihan sont partenaires du Festival Saumon pour sensibiliser le grand public à la faune et à la flore des milieux aquatiques. Avec le changement de site du festival, initialement réalisé autour de la station de Pont-Scorff, l'implication des actions auprès du public a évolué. Ainsi, en 2024, différentes actions ont été réalisées pour sensibiliser à la fragilité des milieux et des espèces en amont du festival par le biais :

- * D'animations de découverte de la faune aquatique en rivière sur le Scorff : Exploration des insectes, crustacés et autres organismes aquatiques.
- * D'animations de découverte du loisir pêche et des poissons : Activités sur l'étang de Pont-Scorff avec l'école de Cléguer, permettant aux participants de s'initier à la pêche.

* De temps de présentations sur le fonctionnement de la station de comptage des saumons : Informations et démonstrations pour mieux comprendre la migration et le suivi des saumons.

* De soirées débats : Discussions sur la thématique du saumon, permettant de sensibiliser les participants à l'importance de la conservation de cette espèce emblématique.

Ces animations et les valeurs environnementales associées sont des atouts qui tendent à conserver l'esprit engagé de ce festival tel qu'il l'a été à sa création en 1995.



(Crédit : G. ROUSSEAUX - FDAAPPMA56)

93 élèves de l'école de Cléguer à la découverte des poissons et du loisir pêche

Poissons du Scorff sur le Blavet, épisode 2 !

Dans notre revue n°32 Je Pêche en Morbihan 2024, nous vous avons fait état des premières analyses de poissons qui transitent sur l'interface estuarienne entre les cours d'eau du Scorff et du Blavet.

Chaque année, quelques milliers de saumons juvéniles sont équipés de pit-tags sur le bassin versant du Scorff. Ces puces électromagnétiques assimilent au poisson un numéro unique, permettant de le reconnaître aux différents stades de sa vie.

En mai 2022, deux antennes RFID avaient été installées sur le Blavet, dans les passes à poissons des écluses de Grand Barrage et de Quélenec. L'un des objectifs de ces antennes était de détecter d'éventuels retours de saumons adultes marqués sur le Scorff.

Ces 3 premières années de suivi ont mis en évidence une part de dispersion non négligeable entre le Scorff et le Blavet pour le saumon, mais aussi pour d'autres migrateurs tels que la grande alose et la truite de mer.

En effet, dès la première année, en 2022, 13 saumons adultes et une truite de mer, marqués sur le Scorff aux stades juvéniles avaient été détectés sur le Blavet après leur séjour en mer. En 2023, ce sont 8 saumons adultes, nés sur le Scorff qui ont été détectés sur le Blavet, auxquels s'ajoutent une grande Alose et deux castillons, marqués sur le Scorff durant l'été, puis enregistrés sur le Blavet quelques semaines, quelques mois plus tard.

En 2024, malgré les faibles effectifs de saumons à remonter les rivières bretonnes, l'histoire se répète avec 5 saumons adultes marqués, enregistrés sur le Blavet alors que 3 seulement ont été détectés sur le Scorff la même année.

Encore une fois, quelques migrateurs marqués en 2024 sur le Scorff ont fait le choix de redescendre l'estuaire en passant par la rade de Lorient, puis de remonter le Blavet où ils seront détectés grâce aux antennes quelques semaines plus tard. C'est le cas d'un castillon, d'une truite de mer et de deux grandes aloses.

Ces informations sont d'une grande valeur scientifique et permettront peut-être à terme de mieux comprendre la dispersion et le fonctionnement des populations de saumon atlantique et d'autres migrateurs en Bretagne.



(Crédit - F. QUENDO - INRAE)

(Crédit - F. QUENDO - INRAE)

L'une des passes à poissons équipée d'un dispositif de suivi, ici celle de Grand-Barrage sur le Blavet.

Focus sur le déplacement d'un castillon, marqué sur le Scorff en 2024 et détecté sur le Blavet 4 jours plus tard



BLAVET

Deux nouveaux parcours aménagés sur la destination touristique Cœur de Bretagne-Kalon Breizh

En 2019, la commune de Silfiac décidait de confier la gestion de l'étang de Pont Samouel à l'AAPPMA de Guémené/Scorff. Après des décennies de gestion de déversement de truites arc-en-ciel par la société de pêche communale, un changement total de gestion a été pris en mettant en place une gestion patrimoniale des espèces piscicoles en place. Des évolutions réglementaires ont accompagné ce virage. Restait à améliorer les conditions de pratique et de vie aquatique. C'est chose faite avec les 5 plateformes de pêche installées pour les pêcheurs et des abris qui ont été immergés pour les poissons.

Sur le territoire de l'AAPPMA de Pontivy, c'est le parcours « Le Blavet vieille rivière » qui a fait l'objet d'aménagements. Des passages pêcheurs et une passerelle sur le ruisseau du Corboulo ont été mis en place. Cette dernière portion non canalisée du fleuve dans sa partie morbihannaise, classée en 1^{ère} catégorie piscicole a été labellisée « passion » par la FNPF. Une reconnaissance logique pour ce magnifique parcours situé sur la commune de Saint Aignan.



(Crédit - Y. LE CLAINCHE - FDAAPPMA56)

Désormais plus simple d'accéder au cours d'eau



(Crédit - A.L. GAUDEY - FDAAPPMA56)

EDF : L'appel pour la pollution du Blavet à Saint-Aignan

Septembre 2019, une pollution du Blavet survient en plein étiage et cause une mortalité piscicole importante sur 4,5km. Le 7 Mai 2024, le tribunal correctionnel prononce une condamnation à hauteur de 50 000€ pour EDF des suites de l'ouverture des vannes de la retenue de Saint-Aignan.

Le 16 Mai, soit 1 jour avant que le délai d'appel n'expire, EDF fait appel de la décision. A la vue des délais actuels de la justice, le ré-examen du dossier devrait avoir lieu sous 2 à 3ans. Un appel d'incident a été formé pour le compte de la Fédération et de l'AAPPMA lésées.

La destruction des habitats, parfois sous plus de 50cm de vases fines, est l'une des conséquences de cette pollution.

Travaux de continuité de la Région : des suivis pour évaluer l'efficacité des passes à poissons

(Crédit - J. BELLIOT - Région Bretagne)



Des « flottangs » sont utilisés pour mesurer l'efficacité des passes à poissons sur les anguillettes

La Région Bretagne a engagé des travaux de restauration de la libre circulation des ouvrages à partir de 2022 sur les rivières canalisées de la Rance, de l'Ille, du Blavet, de l'Oust et de la Vilaine. Elle a chargé les Fédérations de Pêche concernées et Bretagne Grands Migrateurs de réaliser des suivis pour mesurer l'efficacité des dispositifs. Dans le Morbihan, les premiers résultats font apparaître une moindre accumulation des anguillettes au pied des ouvrages du bas Blavet, qui n'étaient jusque là pas équipés de passes à anguilles. Les résultats n'ont pas été encore visibles sur les lamproies marines et les aloses, la passe de Quélenec, point de blocage principal, n'étant pas encore terminée pendant la période de migration. Et sur l'Oust, c'est uniquement en 2025 que les premiers effets des aménagements seront visibles.

Parallèlement aux suivis piscicoles, des formations ont également été organisées avec les agents de la Région, en partenariat avec Bretagne Grands Migrateurs. Dans le Morbihan, cette journée d'échanges techniques s'est déroulée à Baud le 7 juin 2024. A cette occasion, après une présentation en salle sur l'écologie des poissons, et leurs conditions de migration, des démonstrations de suivis de terrain sur les anguilles ont été effectuées sur le Blavet. Une journée du même type sera reconduite au printemps 2025, cette fois sur la thématique du brochet.

Des frayères à brochets très fluctuantes

Le brochet se reproduit en fin d'hiver en pondant sur des végétaux immergés. Les niveaux doivent impérativement rester stables jusqu'à ce que les alevins soient décrochés des supports végétaux, c'est-à-dire fin avril début mai. Une sonde a été mise en place sur une annexe hydraulique du Blavet entre février et mai 2024 pour mesurer les variations des niveaux d'eau. La problématique des marnages sur les voies navigables canalisées était déjà identifiée, mais la sonde a permis de la chiffrer. Des fluctuations de niveaux très rapides et importantes ont été mises en évidence, en moyenne entre 15 et 20 cm de marnage en 2h et jusqu'à près de 40 cm, probablement en lien avec le fonctionnement de microcentrales. Des petits brochetons de l'année ont été pêchés sur cette frayère en mai, mais une partie de la production de juvéniles a dû être impactée par ces variations. Ce constat a été partagé avec la Région Bretagne propriétaire de la voie d'eau et des contacts seront pris avec toutes les parties concernées pour aller vers une gestion plus favorable.



(Crédit - A.L. GAUDEY - FDAAPPMA56)

La sonde VEGA sur la frayère de Kerallain sur le Blavet a enregistré le niveau d'eau toutes les 2 heures au printemps 2024

Alose en No-Kill sur le Blavet

Suite à une réunion entre la Région Bretagne, l'OFB, la DDTM56, l'AAPPMA locale et la Fédération, une nouvelle réglementation est en cours d'élaboration pour la pêche de l'aloise sur le Blavet. Il s'agira de passer sa pêche en "graciation améliorée", avec une sortie de l'eau limitée afin de maximiser sa libération dans de bonnes conditions. Cette nouvelle réglementation s'appliquera à partir de 2026, cependant nous ne pouvons qu'inciter les pêcheurs à montrer le bon exemple et à adopter une pratique responsable dès 2025.



(Crédit - P. RIGALLEAU)

Un poisson à décrocher avec soin... dans l'eau !



A la recherche des larves de lamproies marines sur le Kergroix avec MIGRADOUR

Les lamproies marines étaient auparavant bien représentées sur le Kergroix, affluent de la Ria d'Étel, mais ces dernières années on n'observe plus de frayères. Leurs larves (appelées « ammocètes ») vivent pendant plusieurs années dans le sédiment, et leur échantillonnage peut donner des éléments complémentaires aux comptages de frayères. L'association MIGRADOUR, qui suit les peuplements de grands migrateurs dans le sud-ouest de la France sur l'Adour et la Nivelle, a souhaité découvrir ce protocole mis en application dans le Morbihan depuis 2012. Sur le bas du Kergroix, lors de cet échange technique sur le protocole ammocètes, quelques larves de lamproies marines ont été comptabilisées, dont des individus de petite taille. Cette information prouve que, malgré l'absence d'observation de frayères, des géniteurs de lamproies marines ont remonté encore ce petit axe côtier ces dernières années.



(Crédit – Y. LE CLAINCHE – FDAAPPMIA56)

Deux techniciens de l'association MIGRADOUR sont venus sur le Kergroix pour tester la méthode de prélèvement des larves de lamproies marines



(Crédit – A.L-GAUDEY – FDAAPPMIA56)

Différents dispositifs ont permis de suivre l'évolution des peuplements piscicoles avant/après travaux

Marais de Locmariaquer : une amélioration sensible du peuplement piscicole

Le Conservatoire du Littoral, propriétaire du marais de Brénéguy à Locmariaquer, y a réalisé des travaux afin d'en améliorer le fonctionnement hydraulique, la circulation piscicole et la biodiversité dans son ensemble. La partie amont du marais était complètement envasée et inaccessible pour les poissons avant travaux.

Des suivis ont été réalisés avant/après à l'aide de verveux, ainsi que de flottangs, dispositifs spécifiques pour les petites anguilles. Dans le marais aval, on n'observe pas de grandes modifications avec une bonne représentation d'espèces salines et saumâtres (flets, athérines, mulets, ...).

En revanche, depuis la pose d'un pont cadre en remplacement du moine, les poissons peuvent librement circuler entre l'aval et l'amont et la population piscicole a évolué immédiatement après les travaux : des athérines, des mulets, ainsi que des petites anguilles, dont notamment des civelles, complètement absentes avant travaux, ont été pêchées après dans le marais amont. Ce marais littoral d'une grande richesse en termes de biodiversité a retrouvé un meilleur fonctionnement piscicole.



Le ruisseau de Kersourde a retrouvé des méandres à Plumergat.

La collectivité au-devant des sites vitrines du CTMA Loc'h/Sal

La Fédération est engagée avec 4 de ses AAPPMA (Muzillac, Vannes, Grand-Champ, Auray) dans les Contrats Territoriaux Milieu Aquatique (CTMA) des côtiers du Golfe, du Loc'h et Sal depuis 2023 sur la partie gestion de ripisylve mais aussi sur certains travaux. Ces deux CTMA, portés par Golfe du Morbihan-Vannes Agglomération (GMVA), regroupent les cours d'eau des bassins du Bilair, du Vincin, le Gorvello, du Pont Bugat, du Loc'h et du Sal. En 2024, 15km de cours d'eau ont été restaurés sur l'ensemble de ces secteurs.

Dans le CTMA du Loc'h et du Sal, des sites vitrines ont été identifiés avec des enjeux forts pour présenter au public des restaurations ambitieuses avec plusieurs types de travaux proposés, essentiellement axés sur la diversification d'habitats et la renaturation. Prochainement, c'est GMVA qui va reprendre la maîtrise d'ouvrage en intégralité afin de s'assurer de mener les différents projets à leur terme.

Ces projets seront réalisés dans le second volet du contrat (2025-2027).

Un scénario retenu pour le devenir de l'étang de la Forêt

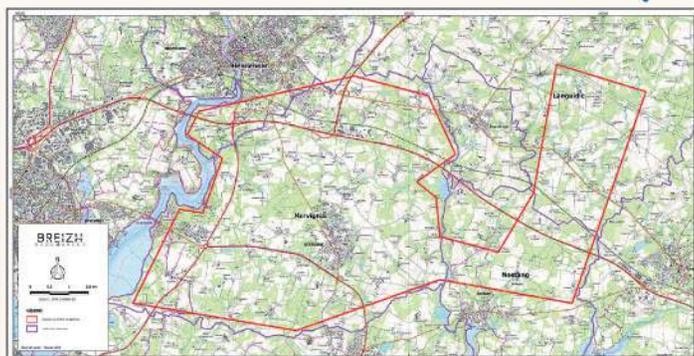


Un site qu'il faudra veiller à redynamiser après les travaux.

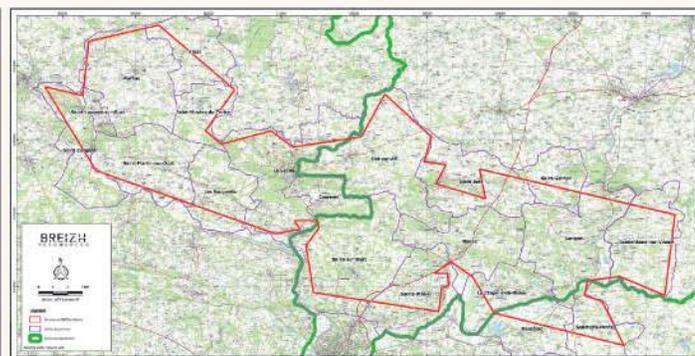
Le conseil communautaire de Golfe du Morbihan-Vannes Agglomération, propriétaire du site, s'est positionné sur le devenir de l'étang de la Forêt. Parmi les différents scénarios envisageables, c'est celui de l'effacement du plan d'eau qui a été retenu avec un réaménagement complet du site en perspective. Cet effacement aura lieu très probablement en 2026 ou 2027 et permettra entre autres de rétablir la continuité écologique du Loc'h, d'éviter une évaporation et une augmentation de la température trop importante en été liée à l'effet plan

d'eau. Si cet effacement permet d'obtenir à l'amont et à l'aval de son emprise une eau plus fraîche en été, et donc plus adaptée au bon développement des truites qui peuplent le Loc'h, la Fédération et l'AAPPMA du Loc'h resteront vigilantes par rapport à sa renaturation et à son aménagement. En effet, la perte sèche de ce plan d'eau et de son offre halieutique de 2^{ème} catégorie, comme d'autres avant lui, doit pouvoir être remplacée par une offre halieutique de 1^{ère} et de 2^{ème} catégories de qualité et ce, sur le territoire.

Sacrifier des cours d'eau et zones humides... pour l'or ?



L'emprise des projets EPONA et TARANIS.



En avril 2024, deux permis exclusifs de recherche minière répondant aux noms de EPONA et TARANIS ont été déposés par la société Breizh Ressources, filiale d'un immense groupe canadien, auprès du ministère... de l'Economie et des Finances bien sûr ! En creusant un peu (dans le dossier), ces demandes de recherches portent sur des périmètres de plusieurs km² à la recherche de certains minéraux rares mais aussi et surtout d'une autre ressource bien moins mise en valeur dans le rapport déposé : l'or. L'emprise de la demande de permis concerne de nombreux cours d'eau et zones humides répartis sur plusieurs territoires de gestion des AAPPMA. La Fédération a émis, lors de la consultation publique, un avis défavorable concernant ces demandes d'une part à cause du manque de sérieux des dossiers déposés ainsi que les nombreuses inexactitudes et oublis de cours d'eau, zones de frayères, habitats et espèces protégées. D'autre part, les impacts de l'activité minière sur la biodiversité d'une manière générale et sur la ressource en eau tant sur le volet qualitatif que quantitatif font que ces projets représentent des menaces pour la protection des milieux aquatiques.



OUST/VILAINE

(Crédit : Y. LE CLAINCHE – Fédération DAAPPMA56)



L'entreprise « FOUGERE » est intervenue en septembre.

Jussie au Lac au duc : situation d'urgence

La présence de la jussie est signalée sur les rives du Lac au Duc depuis l'été 2022. Une carte de répartition a été réalisée par Bretagne Vivante en juillet/août 2022. Ces premiers éléments donnaient une idée de la localisation de la plante mais ne permettaient pas de juger de l'ampleur de l'invasion et de son impact sur le fonctionnement du milieu et la biodiversité. C'est pourquoi le SIAEP de Brocéliande a confié à la Fédération DAAPPMA une étude portant sur la qualification et l'évaluation de son développement ainsi que sur les préconisations en termes de gestion. Une

cartographie de terrain a été réalisée en novembre 2022 sur la totalité du lac pour caractériser les zones colonisées. En complément, des mesures sur ortho-photos ont été réalisées par Eaux et Vilaine à l'aide d'un drone. La surface colonisée avait été estimée à 2500m² sur 3 zones. En juin 2024, le même travail financé par le département du Morbihan a été réalisé. La surface estimée atteignait alors 15 000m² soit 6 fois plus et la totalité du lac était concernée. Face à ce constat, il est indispensable d'avoir une veille sur sa progression. En effet, la jussie dispose d'importantes capacités d'adaptation (longues tiges en surface, ramifications), et de colonisation (nombreux biotopes favorables, en eau ou hors d'eau). C'est d'autant plus préoccupant qu'elle se situe sur des zones de reproduction du brochet qui est le témoin du fonctionnement global des zones humides. Les herbiers immergés favorables au cycle biologique du brochet sont aussi essentiels à d'autres espèces (poissons, amphibiens, insectes...). La colonisation de ces zones est aussi impactante pour les espèces végétales présentes sur la lac : 20 rares et 7 protégées. Face à ce constat et sans attendre le plan de gestion qui a été commandé à la Fédération DAAPPMA par le conseil départemental, deux chantiers expérimentaux d'arrachage manuel ont été réalisés en 2024 : un par les bénévoles de l'AAPPMA de Ploërmel et la Fédération, l'autre par l'entreprise spécialisée FOUGERE. Un suivi régulier est désormais indispensable pour suivre sa colonisation et mener des actions pour la contenir en sachant que son éradication sera très difficile voire impossible. C'est tout le potentiel du lac qui est en jeu : loisirs, tourisme, paysage, eau potable, biodiversité et pêche !

(Crédit : B. BOTTNER – Eaux et Vilaine)



L'anse de Quelneuc est désormais colonisée

Un climat apaisé en Vilaine grâce à l'expérimentation

(Crédit - F. JOSSE - FDAAPPMAS6)



Une expérimentation, pour assurer la pérennité de la ressource pour Bruno, compétiteur et membre d'une AAPPMA.

2024 signe l'application de l'expérimentation Vilaine qui consistait à l'origine à mener des enquêtes pêcheurs, exploiter des carnets de captures et les résultats des compétitions ou encore la réalisation de 2 pêches aux filets par des professionnels. Cette expérimentation permise par la Région Bretagne est primordiale pour générer de la donnée, utile à une meilleure gestion de la ressource piscicole en Vilaine, en proie à un climat tendu entre la pêche de loisir et la pêche professionnelle au sujet de la ressource piscicole en déclin pour certains et stable pour d'autres. Malgré les efforts portés par le réseau associatif de la pêche de loisir qui s'est prêté au jeu toute l'année, les pêcheurs professionnels pourtant volontaires au départ, n'ont finalement pas souhaité mener cette expérimentation en 2024 et n'ont donc pas réalisé leurs pêches aux filets. Bien que cette 1ère année soit en demi-teinte, le climat au bord de l'eau est redevenu plus serein. Objectif à moitié atteint ?

Niveaux d'eau sur la Vilaine : un équilibre difficile à trouver

Une rencontre a eu lieu entre la Fédération et l'EPTB Eaux et Vilaine qui gère le barrage d'Arzal pour échanger sur les conséquences des marnages sur la vie piscicole. Cet ouvrage, qui modifie profondément le fonctionnement de la Vilaine aval, a de multiples usages : réserve d'eau potable, prévention des inondations, navigation, enjeux agricoles et de gestion de la végétation invasive, ... Dans ce contexte, il est particulièrement complexe d'adapter sa gestion aux différentes contraintes. C'est le cas notamment en période de crue où la priorité va à l'évacuation de l'eau, et en étiage où il s'agit principalement d'éviter l'intrusion d'eau salée pour la production d'eau potable. Et tout ça en tenant compte des coefficients de marée, des prévisions météo, etc, bref un exercice difficile ! Des mesures de terrain montrent la difficulté de garder en eau des bordures fonctionnelles pour la reproduction du brochet. En revanche, un maintien des niveaux pendant les compétitions de pêche peut être optimisé à condition de connaître le calendrier à l'avance.

Niveaux d'eau : en mars, période de reproduction des brochets, les marnages et le batillage dégradent les berges de la Vilaine et ne permettent pas le développement de supports de fraie immergés.



(Crédit - A-L GAUDEY - FDAAPPMAS6)

La Pêche en Morbihan

16 000 cartes de pêche délivrées
1 pêcheur sur 3 a moins de 25 ans

+ de 5000 Km de cours d'eau et
+ de 130 plans d'eau en gestion

11 salariés



24 AAPPMA (Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique)

1 ADAPAEF (Association Départementale Agréée de Pêcheurs Amateurs aux Engins et aux Filets)

35 gardes-pêche particuliers d'AAPPMA
(+ 5 agents de développement)

7 APN (Ateliers Pêche Nature)

+ de 600 bénévoles investis dans l'entretien de cours d'eau.

Des actions sur les milieux aquatiques et études de suivi depuis **plus de 40 ans.**


RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
*Liberté
Égalité
Fraternité*



L'agence de l'eau Loire-Bretagne

accompagne les fédérations départementales de pêche
pour protéger l'eau et les milieux aquatiques.

agence.eau-loire-bretagne.fr

9 avenue Buffon CS 36339

45063 Orléans CEDEX 2

02 38 51 73 73 • contact@eau-loire-bretagne.fr





Dates d'ouverture 2025

**RÉGLEMENTATIONS SPÉCIFIQUES,
CARPE DE NUIT, RÉSERVES
PARCOURS SPÉCIFIQUES**
- Voir pages 26, 27 et 28

Espèce	1 ^{ère} catégorie	2 ^{ème} catégorie
TRUITE FARIO	Du 08/03 au 21/09	Du 8/03 au 21/09
TRUITE ARC EN CIEL	Du 8/03 au 21/09	Du 01/01 au 26/01 et du 8/03 au 31/12
BROCHET	Du 26/04 au 21/09	Du 01/01 au 26/01 et du 26/04 au 31/12
PERCHE	Du 8/03 au 21/09	Du 01/01 au 26/01 et du 26/04 au 31/12
SANDRE	Du 8/03 au 21/09	Du 01/01 au 26/01 et du 17/05 au 31/12
BLACK-BASS	Du 8/03 au 21/09	Du 01/01 au 26/01 et du 01/07 au 31/12
ANGUILLE JAUNE	Du 01/04 au 31/08 - Carnet de pêche obligatoire	
ALOSÉS	Du 8/03 au 21/09	Du 8/03 au 21/09 (interdit de mars à juin sur Oust et Vilaine)
SAUMON ET TRUITE DE MER	Pêche interdite	
POISSONS BLANCS	Du 8/03 au 21/09	Du 01/01 au 31/12
ECREVISSÉS EXOTIQUES	Du 8/03 au 21/09	Du 01/01 au 31/12

RÉGLEMENTATION 2025

FICHE PRATIQUE

Les informations suivantes sont données à titre indicatif : consulter l'arrêté préfectoral téléchargeable sur le site de la Fédération www.morbihan.federationpeche.fr rubrique réglementation

Heures d'ouverture

Hormis les dérogations spécifiques au jour de l'ouverture et à la pêche de la carpe de nuit, la pêche ne peut s'exercer plus d'une demi-heure avant le lever du soleil ni plus d'une demi-heure après son coucher.

Les heures de lever et coucher du soleil à prendre en compte sont les heures locales (peuvent être consultés certains annuaires de marées édités localement et indiquant les heures de lever et de coucher du soleil calculées en heures légales pour la région par le bureau des longitudes de Paris).

Tailles légales de capture

- Truite : 23 cm*
- Truite de mer : 35 cm
- Saumon : voir document spécifique
- Sandre : 50 cm
- Black-bass : 40 cm
(en 2^{ème} catégorie)
- Brochet : 60 cm*

* Fenêtres de capture sur certains sites voir p. 28

Nombre de lignes autorisées

- en 1^{ère} catégorie : 1 seule ligne.
 - en 2^{ème} catégorie : 4 lignes sauf sur les plans d'eau figurant à l'article 12-5 de l'arrêté préfectoral sur lesquels l'usage d'une seule ligne est autorisée.
- Liste en page 24 de cette revue.

Attention : les lignes doivent constamment rester sous la surveillance du pêcheur.

Limitations de captures

- Truites : maximum de 6 truites par jour par pêcheur.
- Saumons : Pêche interdite.
- Carnassiers : 3 par jour maximum dont 2 brochets max (brochet, sandre et Black-bass).

Pêche en marchant dans l'eau

En vue de la protection des frayères, la pêche en marchant dans l'eau (wading) est interdite en 1^{ère} catégorie entre l'ouverture et le 12/04 inclusivement.

- Au bord des cours d'eau, les pêcheurs sont les invités des propriétaires riverains, titulaires des droits de pêche (L435-4 du CE). Merci de respecter le droit de propriété, de fermer les barrières et de ne pas jeter vos débris.

- L'usage de l'asticot comme amorce ou appât est interdit dans les cours d'eau de la première catégorie, mais autorisé en étangs.

- La pêche du saumon est limitée aux seuls cours d'eau classés à saumons et ne se pratique qu'à partir de la rive.

- La pêche dans les passes à poissons et les pertuis de moulins est strictement interdite (R436.70 du CE) ainsi que la pêche à partir des passerelles de barrages (en application du code du domaine public fluvial).

- La pêche est également interdite à partir des barrages et écluses et sur une distance de 50 mètres en aval de l'extrémité de ceux-ci, à l'exception de la pêche à l'aide d'une seule ligne (R436-71 du CE).

- En 2^{ème} catégorie, la pêche au ver manié, au vif, au poisson mort ou aux leurres (y compris mouche) est interdite pendant la période de fermeture du camassier. Cette mesure ne s'applique pas pour la pêche du saumon et de la truite de mer sur le Blavet. La pêche du silure au ver reste autorisée pendant cette période sur montage spécifique.

Navigation :

- Sur les eaux intérieures, si la puissance moteur >6CV ou embarcation de plus de 5m, le permis « eaux intérieures » est obligatoire (Lac de Guerlédan compris).

- Cas particulier : sur la Vilaine entre Redon et Arzal, le permis « côtier » est obligatoire si la puissance du moteur est >6CV.

- De manière générale, si la puissance moteur est inférieure à 6CV, aucun permis n'est nécessaire.

PRINCIPAUX COURS D'EAU ET PLANS D'EAU

Le tableau ci-dessous présente en condensé les principaux cours d'eau et plans d'eau du département ainsi que la gestion piscicole appliquée par les AAPPMA gestionnaires.

Rivière	Catégorie	AAPPMA	Espèces	Gestion Piscicole
BASSIN DE LA VILAINE				
La Vilaine	2 ^{ème}	Brochet de Basse Vilaine	Tous les poissons blancs et carnassiers	P
L'Oust	2 ^{ème}	Rohan, Josselin, Ploërmel, Malestroit, St-Martin/Oust, Glénac	Tous les poissons blancs et carnassiers	P
L'Yvel	1 ^{ère}	Mauron	Truite	H
	2 ^{ème}	Ploërmel	Brochet, perche, sandre, poissons blancs	H
Le Ninian	1 ^{ère}	La Trinité-Porthoët	Truite	H
	1 ^{ère} / 2 ^{ème}	Ploërmel	Truite, Brochet, perche, poissons blancs	H
L'Aff	1 ^{ère}	Guer	Truite	H
	2 ^{ème}	Quelneuc, Glénac	Tous les poissons blancs et carnassiers	H
L'Oyon	1 ^{ère}	Guer	Truite	H
La Claie	1 ^{ère}	Locminé, Vannes, Ploërmel	Truite, brochet	H
	2 ^{ème}	Malestroit	Brochet, perche, poissons blancs	H
L'Arz	1 ^{ère}	Vannes, Questembert, Peillac	Truite, brochet, perche	P
	2 ^{ème}	Peillac, Glénac	Brochet, perche, poissons blancs	H
Le Sedon	1 ^{ère}	Josselin	Truite	P
BASSINS CÔTIERS				
Le Loc'h	1 ^{ère}	Auray, Grand-Champ	Truite	P
Le Tohon, Le Kervily	1 ^{ère}	Questembert	Truite	P
Le Liziec	1 ^{ère}	Vannes	Truite	P
Le Meucon	1 ^{ère}	Vannes	Truite	P
Le Kergroix	1 ^{ère}	Auray	Truite	P
Le Pont du Roc'h	1 ^{ère}	Lorient	Truite	H
Le Sal	1 ^{ère}	Auray, Vannes	Truite	P

Rivière	Catégorie	AAPPMA	Espèces	Gestion Piscicole
BASSIN DU BLAVET				
Le Blavet	1 ^{ère}	Pontivy	Truite, brochet	P
	2 ^{ème}	Pontivy, Melrand, Baud, Lorient	Tous les poissons blancs et carnassiers + saumon, alose	H
L'Ével	1 ^{ère}	Locminé, Baud	Truite, saumon, brochet	P
Le Tartun	1 ^{ère}	Locminé, Baud	Truite, saumon	P
La Sarre	1 ^{ère}	Guémené/Scorff, Melrand	Truite, saumon	P
Le Brandifout	1 ^{ère}	Melrand	Truite, saumon	P
Le Sebrevet	1 ^{ère}	Lorient	Truite	P
Le Kersalo	1 ^{ère}	Lorient	Truite	P
Le Temple	1 ^{ère}	Lorient	Truite	H
BASSIN DU SCORFF				
Le Scorff	1 ^{ère}	Guémené/Scorff, Plouay	Truite, saumon, brochet	P
Le St-Sauveur	1 ^{ère}	Plouay	Truite	P
Le Kergustan	1 ^{ère}	Guémené/Scorff	Truite	P
BASSIN DE L'ELLÉ				
La Laita	1 ^{ère}		Truite, saumon	P
L'Ellé	1 ^{ère}	EHE	Truite, saumon	P
Le Naic	1 ^{ère}	EHE	Truite, saumon	P
L'Inam	1 ^{ère}	Gourin, EHE	Truite, saumon	P
Le Ruisseau du Duc	1 ^{ère}	Gourin, EHE	Truite, saumon	P
Le Langonnet	1 ^{ère}	EHE	Truite	P
Le Rozo	1 ^{ère}	EHE	Truite	P
L'Aër	1 ^{ère}	EHE	Truite, saumon	P
Canal de jonction	2 ^{ème}	Rohan, Pontivy	Brochet, perche et poissons blancs	P

H : Gestion Halieutique (avec introduction de poissons)

P : Gestion Patrimoniale (sans introduction de poissons)

PRINCIPAUX PLANS D'EAU EN 2^{ÈME} CATÉGORIE (3 HA OU PLUS)						
N° Carte	Plan d'eau	Commune	AAPPMA	Pêche en barque	Float-tube	Espèces
1	Etang de Lannéec	Ploemeur/Guidel	Lorient	Oui ⁽¹⁾	Oui	Brochet, perche, poissons blancs
2	Lac au Duc	Taupont/Ploërmel	Ploërmel	Oui ⁽²⁾	Oui	Brochet, perche, sandre, poissons blancs
3	Etang de Naizin (Coëtдан)	Evellys	Locminé	Non	Non	Brochet, perche, poissons blancs
4	Etang de Pen Mûr	Muzillac	Muzillac	Non	Oui ⁽³⁾	Brochet, perche, poissons blancs
5	Etang de Noyal	Theix-Noyal	Vannes	Non	Oui	Brochet, perche, sandre, poissons blancs
6	Etang de la Forêt	Brandivy	Grand-Champ	Oui ⁽¹⁾	Oui	Brochet, perche, poissons blancs
7	Etang du Moulin Neuf	Pluherlin	Mortier/Glénac Lanvaux	Oui ⁽¹⁾	Oui ⁽⁵⁾	Brochet, perche, poissons blancs
8	Etang de Tréauray	Brec'h/Plumergat/Plumeret	Auray	Oui ⁽¹⁾	Oui ⁽³⁾	Brochet, perche, poissons blancs
9	Etang de Trégat	Treffléan	Vannes	Non	Non	Brochet, perche, sandre, poissons blancs
10	Etang de Château Tro	Guilliers	La Trinité-Porthoët	Oui ⁽¹⁾	Oui	Brochet, perche, poissons blancs
11	Etang au Duc (Vannes)	Vannes	Vannes	Non	Non	Brochet, perche, poissons blancs
12	Etangs de Kerguéhenec	Bignan	Locminé	Non	Non	Brochet, perche, poissons blancs
13	Etang de Pontigou	Langonnet	Entente du Haut Ellé	Non	Non	Brochet, perche, poissons blancs
14	Etang du Bel Air	Priziac	Entente du Haut Ellé	Oui ⁽¹⁾	Oui	Brochet, perche, poissons blancs
15	Etang du Dordu	Langoëlan	Guémené/Scorff	Non	Non	Brochet, perche, poissons blancs
16	Etang de Réguiny	Réguiny	Locminé	Non	Oui ⁽⁶⁾	Brochet, perche, poissons blancs
17	Etang de la Rocquennerie	La Gacilly	Glénac	Non	Non	Brochet, perche, poissons blancs
18	Lac de Guerledan	Saint-Aignan (56) / Mur-de-Bretagne (22) / Caurel (22)	FD22	Oui	Oui	Brochet, perche, sandre, silure, poissons blancs
19	Etang du Rohdoir	Ilvillac	La Roche-Bernard	Oui ⁽¹⁾	Oui	Brochet, perche, sandre, poissons blancs

(1) Moteur thermique interdit

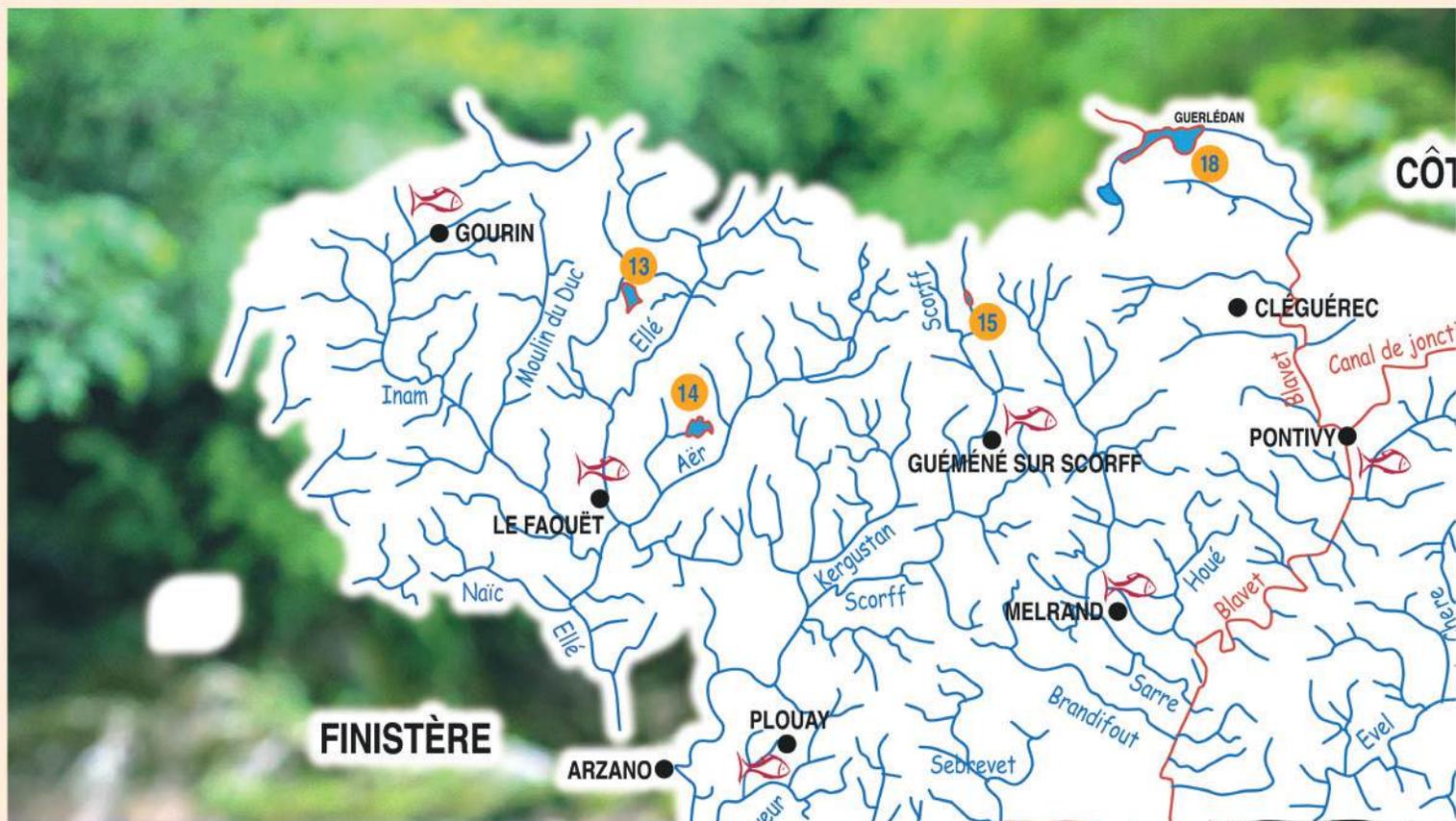
(2) Moteur thermique interdit si > 6CV

(3) Excepté partie aval située à la ligne de bouée

(4) Uniquement à la rame

(5) Règlement sur place

(6) Sans moteur



Etangs en 2^{ème} catégorie à 1 ligne

AAPPMA

- Auray** / Etang de Pont Douar / **Brech**
- Auray** / Etang de Mané Bogad / **Ploëmel**
- Baud** / communal / **Camors**
- Baud** / communal / **Saint Barthélemy**
- Baud** / communal / **Guénin**
- Glénac & Lanvaux** / communal / **La Chapelle Gaceline**
- Gourin** / communal de Pont ar Lenn / **Gourin**
- Grandchamp** / communal de Pont Berthois / **Locqueltas**
- Guéméné** / communal de bourg / **Lignol**
- Guéméné** / communal de Pont Samouel / **Silfiac**
- Josselin** / Etang communal de Bisoizon / **Guégon**
- Glénac & Lanvaux** / La vallée / **St Jacut les pins**
- Locminé** / Etang de Moréac / **Moréac**
- Locminé** / Etang de Beaulieu / **Locminé**
- Lorient** / Communal du Parc de Kerbihan / **Hennebont**
- Lorient** / Communal de Qimpero / **Hennebont**
- Lorient** / Communal du Merdy / **Hennebont**
- Mauron** / Communal de Tlohan / **Néant sur Yvel**
- Melrand** / Communal de Kerstrasquel / **Melrand**
- Ploermel** / Communal des sorciers / **Loyat**
- Ploermel** / communal / **Campénéac**
- Ploermel** / communal / **Gourhel**
- Plouay** / communal de Manéhouarn (sauf grand Etang) / **Plouay**
- Plouay** / communal de Pont Nivino / **Plouay**
- Plouay** / Communal de la Métaierie / **Pont Scorff**
- Pontivy** / Etang de Poulmain / **Cléguérec**
- Questembert** / communal de Celac / **Questembert**
- Saint Martin** / Communal du petit moulin / **Saint Martin sur Oust**
- Vannes** / communal (biches) / **Trédion**
- Vannes** / communal / **Tréfléan**



CÔTES D'ARMOR

-  Cours d'eau de 1^{ère} catégorie
-  Cours d'eau de 2^e catégorie
-  Routes principales
-  Siège d'une association de pêche
-  Principaux plans d'eau (2^e catégorie)
(voir tableau page 23)



ILLE ET VILAINE

LOIRE ATLANTIQUE

Cahier SPÉCIAL PÊCHE

RÉSERVES DE PÊCHE

AAPPMA	Plan d'eau Cours d'eau	Catégorie	Longueur-Limites	Communes
AURAY	Etang de Tréaray	2 ^e	Amont : pont de la D19 - Aval : Barrage du Moulin du Pont de Brech	Brech - Pluneret
AURAY	Le Loch (aval retenue de Tréaray)	1 ^{ère}	Aval du barrage de Tréaray jusqu'à la passerelle publique et dans le périmètre de production de l'ancienne usine de production d'eau potable	Brech - Plumergat
ENTENTE DU HAUT ELLÉ	Ruisseau de Cadelac	1 ^{ère}	Amont : CD 132 - Aval : Jusqu'à 200 m avant sa confluence avec l'Àer	Priziac
GUEMENE	Ruisseau La Bonne Chère	1 ^{ère}	Aval : La Sarre - Amont : 1 ^{er} pont Commune de Guern (140m)	Guern
GUEMENE	Ruisseau de Kerustang	1 ^{ère}	Confluence du ruisseau de moulin Ruchec jusqu'à l'ancienne digue Etang de Pont Callec (Aval)	Kernascleden - Berné
GUER	Ruisseau du Camp de Coëtquidan	1 ^{ère}	Affluent de l'Aff rive droite et l'Oyon rive gauche	Guer
LORIENT	Blavet	2 ^e	De mars à juin : pêche interfitte depuis le Bajoyer de l'écluse des Goretts	Hennebont Inzinac-Lochrist
MALESTROIT	Canal de Nantes à Brest	2 ^e	Amont : 50 m - Aval : 50 m de la passe à poissons de Beaumont	St Congard et St Laurent l'Oust
MALESTROIT	Canal de Nantes à Brest	2 ^e	Aval sur 50 m de la passe à poisson de la Née	St Abraham
MELRAND	La Sarre	1 ^{ère}	Amont : prise d'eau de la passe à poisson de Bourdoux - Aval : 10 m de la passe à poisson soit sur 50 m	Melrand
MUZILLAC	St Eloi	1 ^{ère}	Aval de la passe à poissons sur 50 m	Muzillac
MUZILLAC	Tohon	1 ^{ère}	Pont du Moustéro sur 200 m à l'Amont	Noyal Muzillac
MUZILLAC	Kervily	1 ^{ère}	Amont de l'étang de Pen Mur sur 200m	Muzillac
PLOERMEL	Lac au duc	2 ^e	Aval pointe de Brango sur 350 m vers Amont entre la rive et 150 m au large (trayères balisées)	Ploërmel
PLOUAY	Scorff	1 ^{ère}	Amont : La pointe aval de l'îlot située 130 m en amont du Moulin des Princes Aval : la paroi aval du Pont Neuf reliant Pont Scorff et Cléguer	Pont-Scorff Cléguer
PONTIVY	Ruisseau de Guilly	1 ^{ère}	De sa source jusqu'à Pont er Griol à l'aval	Malguénac
GLENAC&LANVAUX	Arz et Bief du Moulin de Bragou	1 ^{ère}	Départ du bras de contournement et route communale franchissant l'Arz au lieu-dit Moulin de Bragou	
GLENAC&LANVAUX	Aff	2 ^e	De l'ouverture du carrossier en 2 ^{ème} cat. Jusqu'au 1 ^{er} Juillet, de la cale de mise à l'eau jusqu'à la confluence de l'Aff rive droite	La Gacilly
VANNES	Etang de Trégat	2 ^e	Arrivée du ruisseau de Randrecart et la voie privée coupant la retenue	Treffléan
VANNES	Le Plessis	1 ^{ère}	Pont situé à l'amont station épuration de Theix (CR N° 11 du bourg au Petit crazo) et Pont Roz sur 600 m	Theix

PÊCHE DE LA CARPE DE NUIT

Etang cours / Plan d'eau	AAPPMA	Commune	Conditions particulières (limites*, eschage,....)
LE BLAVET	LORIENT	Langudic, Quistric, Hennebont et Inzinac-Lochrist	Entre l'écluse n°19, dite de Minazen et l'écluse n°28, dite de Polvern - Remise à l'eau obligatoire de jour comme de nuit.
	BAUD		Entre l'écluse n°19, dite de Minazen et l'écluse n°14 dite de Tréblavet - Remise à l'eau obligatoire de jour comme de nuit.
	MELRAND		Entre l'écluse n°7, dite de Kerbécher et l'écluse n°14 dite de Tréblavet. Remise à l'eau obligatoire de jour comme de nuit.
	PONTIVY		De la confluence du Lotavy avec le canal et l'écluse n°6 dite de Rimaison. Remise à l'eau obligatoire de jour comme de nuit.
L'oust	JOSSÉLIN		Entre l'écluse n°39 dite de Bocheuf et l'écluse n°34 de St Joan
	PLOERMEL		En amont écluse n°29 et l'écluse n°28 dite de La Ville aux Fruglins
	MALESTROIT	Saint Congard	Entre l'écluse n°25 dite de Malestroit et l'écluse n°24 dite de Foveno uniquement côté halage
	St MARTIN/ OUST		De l'écluse de Rieux n°22 à l'écluse de Limur n°20
LAVILAINE	GLENAC&LANVAUX		Du déversoir de Limur à la confluence avec l'Aff
	GLENAC&LANVAUX		Du barrage de la Potinais à la confluence avec la Vilaine (rive droite uniquement)
LAVILAINE	BROCHET BASSE VILAINE	Rieux, St-Dolay, Nivillac, Péaule, Marzan, Férel, Arzal	- En rive droite de l'embouchure de l'Oust au port de Rieux/ruines du château - 400m en amont et 400m en aval du lieu-dit Le Guervet en rive gauche (accès par le lieu-dit Bringuin) - Au lieu-dit l'Isle sur 500m en aval du chemin d'accès à la Vilaine - Au lieu-dit Trémoré sur 800m en amont du chemin d'accès à la Vilaine. Le parcours ne s'étend pas vers l'aval (vers l'espace portuaire). NB : Les coordonnées GPS sont données dans l'arrêté en vigueur.
LE SAINT ELOI	MUZILLAC	Muzillac	Rive gauche entre à l'aval et un point situé à 100 m en amont de la passerelle du Bocheno et à l'amont un point situé 200 m en amont de cette même passerelle - Parcours balisé.
Lac au Duc	PLOERMEL	Ploërmel - Taupont	Rive droite entre le chemin de « La bande des mouettes » (commune de Loyat) et « Le petit rocher » (commune de Taupont) et, secteur rive gauche, entre la maisonnette SNICF de « Lézonnet » (commune de Loyat) et le ponton de l'hôtel du Roi Arthur (commune de Ploërmel).
Etang de Kernevy	BROCHET BASSE VILAINE	Saint Dolay	Berge côté sud entre la digue route et la petite salle soit sur 350 m

Etang cours /Plan d'eau	AAPPMA	Commune	Conditions particulières (limites*, eschage,....)
Etang de Saint Malo ou d'Aleth	GUER	Beignon	Voir réglementation sur place.
Etang de Lannéec	LORIENT	Ploemeur - Guidel	Sur la totalité du périmètre, sauf la partie de rive située entre la station de pompage et la route d'accès à l'étang à partir du village de Lannéec (compte tenu du danger que peuvent représenter les tourbières présentes sur ce secteur)
Etang de Bel Air	EHE	Priziac	Sur tout son périmètre, sauf la zone d'interdiction d'accès pour la protection d'espèces végétales, délimitée sur le site.
Etang du Moulin Neuf	GLENAC&LANVAUX	Rochefort en Terre	Sur la totalité de son périmètre, excepté la portion de la salle de spectacle à l'extrémité de la plage.
Etang de Tréauray	AURAY	Plumergat - Pluneret - Brech	Sur 400 m en amont de la ligne de bouée en rive Brech. Sur 350 m en aval de la confluence du ruisseau de St Anne et de la retenue (côté Plumergat) - En rive gauche, face au village de St-Déjan, à 100 m de part et d'autre de la limite communale Plumergat/Pluneret. L'accès se fera uniquement en bateau.
Etang der Pen mur	MUZILLAC	Muzillac	Moustéro en bas de la prairie, Trégren, sous le lotissement du parc sur environ 300m, en face du château (parcours balisé)
Etang du Rodoir	BROCHET BASSE VILAINE	Nivillac	Seulement sur secteurs précisés.
Etang au Duc	VANINES	Vannes	Totalité du périmètre
Etang communal de la Peupleraie	TRINITE PORHOET	Trinité Porhoët	Totalité du périmètre
Etang de la Rocquenerie	GLENAC&LANVAUX	La Gacilly	Totalité du périmètre
Etang de Réguiñy	LOCMINE		Rive côté camping uniquement - Dépose et amorçage interdit en bateau - Remise à l'eau obligatoire de jour comme de nuit.
Etang communal de Ménéac	TRINITE PORHOET	Ménéac	Totalité du périmètre
Etang de Vaulaurent	ST MARTIN/ OUST	St Martin / Oust	Gestion Privative
Etang de la Forêt	LE LOCH	Brandivy	Totalité du périmètre
Etang du Dordu	GUEMENE	Langoëlan	Totalité du périmètre
Etang de Kerbédic	GUEMENE	Saint Tugdual	En amont Totalité du périmètre - Gestion Privative
Etang de Naizin	LOCMINE	Evellys	Totalité du périmètre
Grand étang de Manéhouarne	PLOUAY	Plouay	Totalité du périmètre. Demander en amont l'accord à la mairie de Plouay (tél.02.97.33.31.51). 3 carpes maximum. Remise à l'eau obligatoire de jour comme de nuit. Embarcations interdites. Dépose du matériel en voiture puis stationnement obligatoire sur le parking

PARCOURS NO KILL

AAPPMA	Plan d'eau Cours d'eau	Catégorie	Longueur-Limites-Communes	Espèces concernées	Conditions particulières
AURAY	LE KERGROIX	1 ^{ère}	Au lieu-dit « Pont des Bons Voisins sur 400 m à l'amont de la D33	Toutes	Mouche exclusivement (hameçon sans ardilion)
AURAY	ETANG MANE BOGAD	2 ^{ème}	Ploemel - - situé dans le parc de Mané Bogad	Toutes	Pêche réservée aux moins de 18 ans
AURAY/VANNES	LE SAL	1 ^{ère}	Aval : ligne SNCF - Amont : moulin de Kervilio (sur 830 m)	Toutes	Mouche exclusivement (hameçon sans ardilion)
AURAY/VANNES	LE SAL	1 ^{ère}	Du pont SNCF au pont de la RN 165 (emprise de l'ancienne retenue de Pont Sal), commune de Plougoumelen)	Toutes	Seuls sont autorisés les leurres artificiels avec un seul hameçon simple sans ardilion ou ardilion écrasé (parcours balisé)
AURAY	LE LOCH	1 ^{ère}	Amont passerelle au niveau de Kerhün Aval : Le Pont Neuf sur la D102	Truite	Seuls sont autorisés les leurres artificiels avec un seul hameçon simple sans ardilion ou ardilion écrasé (Parcours balisé)
BAUD	LE BLAVET	2 ^{ème}	Entre l'écluse n°19, dite de Minazen et l'écluse n°14 dite de Tréblavet.	Carpe	
BAUD	LE TARUN	1 ^{ère}	Entre le pont de Kerabellec et le pont de Kerjosse à l'aval	Truite	Tous appâts et leurres autorisés. Hameçon sans ardilions ou ardilions écrasé
GLENAC & LANVAUX	AFF OUST RIVIÈRE DES FOUGERETS	2 ^{ème}	De la cale de mise à l'eau de Glénac jusqu'au déversoir de Limur comprenant la rivière des Fougerets et jusqu'à l'écluse de la Madaye	Black- Bass	Pendant la période d'ouverture de la pêche du Black-Bass en 2 ^{ème} catégorie du 1 ^{er} juillet au dernier dimanche de janvier de l'année suivante
GLENAC & LANVAUX	OUST RIVIÈRE	2 ^{ème}	Du déversoir de Limur à la confluence avec l'Aff	Black- Bass	
GLENAC & LANVAUX	CANAL	2 ^{ème}	Entre l'écluse de Limur et la confluence avec l'Aff	Black- Bass	
GLENAC & LANVAUX	ETANG DU BEAUCHÉ	2 ^{ème}		Black- Bass	
GLENAC & LANVAUX	ETANG DU BOIS VERT	2 ^{ème}		Black- Bass	
GLENAC & LANVAUX	ETANG DE LA ROCQUENERIE	2 ^{ème}		Black- Bass	
GLENAC & LANVAUX	ETANG DU MOULIN NEUF	2 ^{ème}		Black- Bass	
GUEMENE	ETANG COMMUNAL DE LIGNOL	2 ^{ème}		Toutes	Pêche sans ardilion ou ardilion écrasé. 1 seule ligne autorisée
GUEMENE	LAËR	1 ^{ère}	Sur 1400m à partir de la D110 au lieu-dit Moulin Neuf vers l'aval	Truite	Pêche à la mouche fouettée sans ardilion
GUEMENE	ETANG DU DORDU LANGOELAN	2 ^{ème}		Brochet	Pêche du camassier sans ardilion ou ardilion écrasé
GUEMENE	ETANG COMMUNAL DE SILFIAC (PONT SAMOEL)	2 ^{ème}		Brochet	Pêche du camassier sans ardilion ou ardilion écrasé
ENTENTE DU HAUT ELLÉ	L'INAM (OU STER-LAËR)	1 ^{ère}	Amont : Pont Neuf (à proximité du moulin de Keryhuel) Aval : Pont Triol - Parcours balisé d'environ 1300m	Truite	Toutes techniques légales autorisées Hameçon sans ardilions ou ardilions écrasés.
LOCMINE	La CLAIÉ	1 ^{ère}	Amont : passerelle entre le moulin de Quenhouët et l'emplacement de l'ancienne station de pompage de la SAUR. Aval : Pont de Quenhouët	Truite	Seuls sont autorisés les leurres artificiels avec un seul hameçon simple sans ardilion ou ardilion écrasé
LOCMINE	Ruisseau de Kerhuel	1 ^{ère}	Amont : pont de la route de Quenhouët. Aval : confluence avec La Claie	Truite	Seuls sont autorisés les leurres artificiels avec un seul hameçon simple sans ardilion ou ardilion écrasé
LOCMINE	Ruisseau de Trébimoel	1 ^{ère}	Amont : Pont de la route de la Métairie (derrière la Ferme Manoir) Aval : confluence avec La Claie	Truite	Seuls sont autorisés les leurres artificiels avec un seul hameçon simple sans ardilion ou ardilion écrasé
LOCMINE	Etang de Naizin	2 ^{ème}		Carpe	
LOCMINE	Etang de Kerguehenec	2 ^{ème}		Carpe	
LOCMINE	Réguiñy	2 ^{ème}		Carpe	
LOCH	ETANG DE LA FORET	2 ^{ème}		Carpe	
LOCH	LOCH	2 ^{ème}	Amont : Embouchure du ruisseau du Kerivalain Aval : Début de la parcelle cadastrée ZPO02 sur environ 600m	Truite	Le secteur sera balisé
MELRAND	BLAVET	2 ^{ème}	Entre l'écluse n°7, dite de Kerbecher et l'écluse n°14 dite de Tréblavet	Carpe	
MUZILLAC	ETANG DE PEN-MUR	2 ^{ème}		Carpe	

PLOERMEL	ETANG DE CAMPENÉAC	2 ^{ème}		Carpe et Black-Bass	Pêche avec hameçon simple numéro 10 maximum sans ardilhon ou ardilhon écrasé. Epuisette et tapis de réception obligatoires. Remise à l'eau immédiate sauf compétition.
PLOERMEL	FISHERY DES SORCIERS	2 ^{ème}		Toutes	
PLOERMEL	LAC AU DUC	2 ^{ème}		Carpe	
PONTIVY	BLAVET	2 ^{ème}	Amont : Ecluse n°113 du Stumo. Aval : Ecluse n°112 d'Aouquinian	Truite	Toutes techniques légales autorisées sans ardilhons ou ardilhons écrasés.
PONTIVY	BLAVET	2 ^{ème}	Amont : Confluence du Lotay avec le canal - Aval : Ecluse de Rimaison (n°6)	Carpe	
PONTIVY	Etang du Pontoir	2 ^{ème}		Carpe	
LORIENT	ETANG LANNÉNEC	2 ^{ème}	Sur l'ensemble de son périmètre Ploemeur - Guidel	Carpe	
LORIENT	BLAVET	2 ^{ème}	Entre l'écluse n°19 dite de Minazen et l'écluse n°28 dite de Polvern	Carpe	
BROCHET DE BASSEVILAINE	ETANG DU RODOIR	2 ^{ème}		Carpe Black Bass	
BROCHET DE BASSEVILAINE	ETANG DE KERNEVY	2 ^{ème}		Carpe Black Bass	

PARCOURS SPÉCIFIQUES

AAPPMA	Plan d'eau Cours d'eau	Catégorie	Longueur-Limites	Espèces concernées	Conditions particulières
AURAY/GRANDCHAMP	Ensemble du bassin versant du Loch	1 ^{ère}	Tout le bassin versant	Truite	Fenêtre de capture 23-28cm. Quota 3 poissons/jour/pêcheur
AURAY	Etang de Tréauray	2 ^{ème}	Amont : Barrage du moulin de Pont Brech Aval : Barrage de Treauray	Brochet	Fenêtre de capture 50-70cm
BROCHET DE BASSEVILAINE	Etang du Rodhoir	2 ^{ème}	Tout le plan d'eau	Brochet	Pêche en barque sans moteur thermique float-tube autorisée. Fenêtre de capture 50-70cm
	Etang de Kernevy	2 ^{ème}	Tout le plan d'eau	Brochet	Pêche en bateau et en float-tube interdite. Fenêtre de capture 50-70cm
ENTENTE DU HAUT ELLÉ	Etang dit de l'Abbaye de Langonnet (Communes de PLOURAY et PRIZIAC)	1 ^{ère}	Tout le plan d'eau	Toutes	Pêche interdite aux +16 ans entre l'ouverture et le 30 avril inclusivement. Pêche au leurre interdite y compris mouche. Pêche en bateau et pêche en Float-tube interdites
	Etang de Plouray, Etang de Pontigou à Langonnet	2 ^{ème}	Tout le plan d'eau		Pêche en bateau et pêche en float-tube interdites
GLENAC-LANVAUX	Oust	2 ^{ème}	De la cale de mise à l'eau de Glénac à l'écluse de la Maclais et à remonter jusqu'au déversoir de Limur (vieux Oust) en comprenant la rivière des fougerêts	Brochet	Fenêtre de capture 50-70cm
GUEMENE	Scorff	1 ^{ère}	Aval : Sur 1 Km Pont du Palévert	Toutes pêches	Pêches autorisées avec hameçon sans ardilhon. Taille des Truites : portée à 28 cm et 1 par pêcheur /jour
GUEMENE	Etang communal de Silfiac (Pont Samoel)	2 ^{ème}		Brochet, Truite Arc-en-ciel, Anguille	Pêche à 1 ligne. Pêche de l'anguille interdite. Truites arc-en-ciel : réglementation spécifique sur place Pêche des carnassiers sans ardilhon ou ardilhon écrasé
GUEMENE	Etang du Dordu	2 ^{ème}		Brochet, Anguille, Truite	Pêche de l'anguille interdite. Pêche des carnassiers sans ardilhons ou ardilhons écrasés
GUER	Etang d'Aleth	2 ^{ème}		Toutes	Pêche en barque et en float-tube interdites
GOURIN	Etang de Pont ar Len	2 ^{ème}		Toutes	Pêche en bateau interdite
GOURIN	Etang de Ironjoly	1 ^{ère}		Toutes	Pêche en bateau interdite
GRANDCHAMP	Réservoir mouche Parc Er Bihan		Grand Etang	Toutes	Pêche sur réservation. Uniquement mouche ou aréa fishing - Info : www.reservoir-erbihan.com
GRANDCHAMP	Etang du Pont Berthois	2 ^{ème}		Toutes	Pêche à 1 ligne. Barque et float-tube interdits
LOCMINE	Etang de Beaulieu	2 ^{ème}		Toutes	float-tube interdit
LORIENT	Blavet	2 ^{ème}	Sur 100 m à l'aval du barrage des Goretz hors réserve cf. p26		Pêche à une seule mouche exclusivement avec hameçon simple autorisée du 1 ^{er} Lundi d'Avril au dernier vendredi d'Avril inclus.
	Etang de Saint-Mathurin (Le Ter)	2 ^{ème}		Toutes espèces	Suivant convention mise à disposition du site par l'agglô le nombre de lignes est limité à 2 et la pêche en barque et/ou en float-tube sont interdites
MAURON	Le Doueff	1 ^{ère}	Route de Condoret D2 à l'amont (Le Lavoir) au lieu-dit « Le Cellier » sur la D16 à l'aval sur 1 km (Mauron)		Parcours réservé aux - 16 ans
MAURON	Etang de la Folie	2 ^{ème}	Sur la totalité de son périmètre	Carpe	Embarcation et écho sondeurs interdits - Plomb back-lead obligatoire. Dépose et amorçage interdits en bateau
MUZILLAC	Etang de Pen-Mur	2 ^{ème}		Toutes espèces	Pêche en bateau interdite. Float-tube autorisé sans moteur
PLOERMEL	Lac au Duc	2 ^{ème}	Route de Taupont D8 au lieu-dit « Bel-Air » 50m à gauche de la sortie de l'Yvel jusqu'au bâtiment situé sur le parking de Le Pardon	Toutes espèces Brochet	Pêche depuis la digue avec une seule canne tenue à la main Fenêtre de capture 50-70cm
PLOERMEL	Lac au Duc	2 ^{ème}		Carpe	Dépose des lignes interdites en bateau y compris télécommandé à plus de 150m. Marqueurs obligatoires.
PLOUAY	Etang de Pont-Nivino	2 ^{ème}		Toutes espèces	Pêche en barque et pêche en float-tube interdites
QUESTEMBERT	Etangs communaux de Lamé, la Vraie Croix, Célac			Toutes	Pêche en barque interdite
ROHAN	Etangs de Rohan, Branguily et de Bréhan	2 ^{ème}		Toutes	Pêche en barque et float-tube interdite. Sur les étangs de Branguily pêche à partir des digues autorisée.
TRUITE DU PORHOET	Etang de Château Trô	2 ^{ème}		Toutes	Pêche en barque sans moteur thermique autorisée. Pêche en float-tube autorisée
VANNES	Etang de Trégat	2 ^{ème}		Toutes	Pêche en barque et float-tube interdite

TARIF DES CARTES DE PÊCHE DANS LE MORBIHAN EN 2025

Des cartes pour toutes et tous, toutes pêches,
disponibles chez votre dépositaire habituel
ou sur le site cartedepeche.fr

CLIQUEZ IMPRIMEZ PÊCHEZ
www.cartedepeche.fr



Personne Majeure Interfédérale EHGO

112€

- ✓ Validité : 1^{er} janvier au 31 Décembre.
- ✓ À partir de 18 ans au 1^{er} Janvier de l'année.
- ✓ Tous modes de pêche autorisés sur les parcours de 1^{ère} et 2^{ème} catégories des AAPPMA du département et celles réciprocitaires de l'EHGO, du CHI et de l'URNE (voir p.4).
- ✓ Suppléments possibles :
 - CPMA Migrateurs ⁽²⁾ : 50€
 - Autres options particulières : voir en bas de page.

Offre Automne 2025

Valable du
1^{er}/09 au 31/12

Votre carte «Personne Majeure» départementale à -50%. Procure les mêmes droits que la carte. La réduction ne s'applique pas sur les options et la réciprocité. Disponible pour les AAPPMA participantes (voir cartedepeche.fr).

Personne Mineure (de 12 à 18 ans)

26€

- ✓ Validité : 1^{er} janvier au 31 Décembre.
- ✓ Personne ayant 12 ans et moins de 18 ans au 1^{er} Janvier de l'année.
- ✓ Tous modes de pêche autorisés sur les parcours de 1^{ère} et 2^{ème} catégories des AAPPMA du département et celles réciprocitaires de l'EHGO, du CHI et de l'URNE (voir p.4).
- ✓ Suppléments possibles :
 - CPMA Migrateurs ⁽²⁾ : 50€
 - Autres options particulières : voir en bas de page

Personne Majeure (départementale)

86€

- ✓ Validité : 1^{er} janvier au 31 Décembre.
- ✓ À partir de 18 ans au 1^{er} Janvier de l'année.
- ✓ Tous modes de pêche autorisés sur les parcours de 1^{ère} et 2^{ème} catégories des AAPPMA du département uniquement.
- ✓ Pêche à 1 ligne sur tout le domaine public national (où le droit de pêche appartient à l'Etat - L.436-4 CE). Se renseigner à la FD.
- ✓ Suppléments possibles :
 - CPMA Migrateurs ⁽²⁾ : 50€
 - Vignette EHGO ⁽¹⁾ : 40€
 - Autres options particulières : voir en bas de page

Promotionnelle Découverte Femme

41€

- ✓ Validité : 1^{er} janvier au 31 Décembre.
- ✓ À partir de 18 ans au 1^{er} Janvier de l'année.
- ✓ Tous modes de pêche autorisés sur les parcours de 1^{ère} et 2^{ème} catégories des AAPPMA du département et celles réciprocitaires de l'EHGO, du CHI et de l'URNE (voir p.4).
- ✓ Pêche à 1 ligne uniquement.
- ✓ Suppléments possibles :
 - CPMA Migrateurs ⁽²⁾ : 50€
 - Autres options particulières : voir en bas de page

Personne Majeure (Membre ADAPAEF) Engins et Filets

97€

- ✓ Validité : 1^{er} janvier au 31 Décembre.
- ✓ À partir de 18 ans au 1^{er} Janvier de l'année.
- ✓ Tous modes de pêche autorisés aux engins et lignes sur les lots de 2^{ème} catégorie désignés par arrêté (voir arrêté préfectoral et R436-24 CE).
- ✓ Pêche à 1 ligne sur tout le domaine public national (où le droit de pêche appartient à l'Etat - L.436-4 CE). Se renseigner à la FD.
- ✗ Produit obligatoirement associé à une licence. Contacter l'ADAPAEF56⁽³⁾.

Personne Mineure (Membre ADAPAEF) Engins et Filets

27€

- ✓ Validité : 1^{er} janvier au 31 Décembre.
- ✓ Personne ayant 12 ans et moins de 18 ans au 1^{er} Janvier de l'année.
- ✓ Tous modes de pêche autorisés aux engins et lignes sur les lots de 2^{ème} catégorie désignés par arrêté (voir arrêté préfectoral et R436-24 CE).
- ✓ Pêche à 1 ligne sur tout le domaine public national (où le droit de pêche appartient à l'Etat - L.436-4 CE). Se renseigner à la FD.
- ✗ Produit obligatoirement associé à une licence. Contacter l'ADAPAEF56⁽³⁾.

Promotionnelle Hebdomadaire

36€

- ✓ Carte temporaire semaine. Validité : 7 jours consécutifs, utilisable uniquement sur les jours de validité.
- ✓ Tous modes de pêche autorisés sur les parcours de 1^{ère} et 2^{ème} catégories des AAPPMA du département et celles réciprocitaires de l'EHGO, du CHI et de l'URNE (voir p.4).
- ✓ Suppléments possibles :
 - CPMA Migrateurs ⁽²⁾ : 50€
 - Autres options particulières : voir en bas de page

SUPLÉMENTS PARTICULIERS

- Réservoir truite à la mouche + aréa «Parc er Bihan» (commune de Colpo - AAPPMA du Loc'h)
 - Option annuelle : 230€
 - Option journalière : 15€/personne majeure - 9€/personne mineure
 - Réservations et règlement sur le site reservoir-erbihan.com
- Fishery des Sorciers, poissons blancs (commune de Loyat - AAPPMA Ablette Ploërmelaise) :
 - Option annuelle : 40€/personne majeure - 20€/personne mineure
 - Option hebdomadaire : 20€/personne majeure - 10€/personne mineure
 - Option journalière : 10€/personne majeure - 5€/personne mineure
 - Règlementation spécifique (voir p.28)

Promotionnelle Découverte (- de 12 ans)

7€

- ✓ Validité : 1^{er} janvier au 31 Décembre.
- ✓ Personne ayant moins de 12 ans au 1^{er} Janvier de l'année.
- ✓ Tous modes de pêche autorisés sur les parcours de 1^{ère} et 2^{ème} catégories des AAPPMA du département et celles réciprocitaires de l'EHGO, du CHI et de l'URNE (voir p.4).
- ✓ Pêche à 1 ligne uniquement.
- ✓ Suppléments possibles :
 - CPMA Migrateurs ⁽²⁾ : 50€
 - Autres options particulières : voir en bas de page

Journalière

13,7€

- ✓ Carte temporaire journée. Validité : 1 journée, utilisable uniquement sur le jour de validité.
- ✓ Tous modes de pêche autorisés sur les parcours de 1^{ère} et 2^{ème} catégories des AAPPMA du département uniquement.
- ✓ Pêche à 1 ligne sur tout le domaine public national (où le droit de pêche appartient à l'Etat - L.436-4 CE). Se renseigner à la FD.
- ✓ Suppléments possibles :
 - CPMA Migrateurs ⁽²⁾ : 50€
 - Autres options particulières : voir en bas de page

⁽¹⁾ Vignette EHGO : Supplément pour «Personne Majeure» souhaitant pratiquer dans les AAPPMA adhérentes de l'EHGO, du CHI et de l'URNE.

⁽²⁾ CPMA Migrateurs : Supplément pour personne souhaitant pêcher le saumon et la truite de mer (dispensé pour la pêche de l'aloise).

⁽³⁾ ADAPAEF56 : Association Départementale Agréée des Pêcheurs Amateurs aux Engins et aux Filets (adapae56@gmail.com)

PÊCHER L'ÉCREVISSE DANS LE MORBIHAN

COMMENT S'Y METTRE ?

(Crédit - L. MADELON-FNPF)



Mise en place d'une balance à l'aide d'une perche.

Quelles espèces sont présentes dans le Morbihan ?

On retrouve 3 espèces d'écrevisses dans le Morbihan, mais puisque les écrevisses autochtones ont presque disparu à cause de l'introduction de nombreuses espèces exotiques qui ont pris leur place dans la chaîne trophique. Pas de questions à se poser, dans le Morbihan, toutes les écrevisses sont sur la liste des espèces exotiques envahissantes et ne doivent pas être remises à l'eau.

o Espèces Exotiques Envahissantes (interdiction de les relâcher !):

- Les écrevisses américaines (*Orconectes limosus* et *Faxonius virilis*)
- L'écrevisse signal, de Californie ou du Pacifique (*Pacifastacus leniusculus*)
- L'écrevisse de Louisiane, rouge des marais (*Procambarus clarkii*)
- L'écrevisse marbrée (*Procambarus virginalis*)
- L'écrevisse à pattes rouges (*Faxonius rusticus*)

Quelles sont les règles pour la pêcher ?

La pêche des écrevisses est une activité amusante, idéale pour les jeunes et accessible à tous ! Attention toutefois, car cette pêche est réglementée par l'arrêté pêche en eau douce. La carte de pêche est donc obligatoire. Elle se pratique avec des engins appelés des « balances » (voir photo) qui peuvent être fixés à une perche ou tenus à la main. Des appâts odorants (poissons morts, viande, abats...) sont déposés au centre de la balance pour attirer les écrevisses. Vous êtes limités à six balances maximum par pêcheur. La pêche peut se pratiquer en suivant les périodes d'ouverture et de fermeture des milieux de première et de seconde catégorie piscicoles (voir p. 22). Aucune limitation de taille ni de nombre. Toutefois, faites très attention car seules les espèces exotiques peuvent être conservées.

L'écrevisse est un crustacé d'eau douce qui ressemble à un petit homard et dont le nombre d'espèces au sein de la famille est assez varié. Elles colonisent l'ensemble de nos milieux aquatiques, que ce soit les rivières, les étangs ou les canaux. Elles se cachent sous les roches, racines et autres abris présents sur le fond. Omnivores, elles se nourrissent de petits poissons, d'insectes, de plantes aquatiques, d'algues et de débris organiques. Les écrevisses jouent normalement un rôle important dans leur écosystème (recyclage des matières organiques, alimentation pour de nombreux prédateurs).



(Crédit - L. MADELON-FNPF)

L'écrevisse Américaine.



(Crédit - L. MADELON-FNPF)

L'écrevisse de Louisiane est l'une des espèces les plus couramment capturées.

Il n'est pas rare de faire de nombreux individus dans la même balance !



(Crédit - L. MADELON-FNPF)

DEVENIR PÊCHEUR AMATEUR AUX ENGINES

C'EST POSSIBLE !



(Crédit – F. JOSSEEC – FDAAPPMA56)

En complément des 24 AAPPMA du Morbihan, la Fédération dispose d'une association supplémentaire dans ses effectifs et ses statuts : l'Association Départementale Agréée des Pêcheurs Amateurs aux Engins et aux Filets (ADAPAEF56). S'ils sont parfois confondus sur l'eau par certains pêcheurs de loisir avec une frange professionnelle de la pêche en eau douce, par la possession de carrelets notamment, ces pêcheurs n'ont pourtant rien à voir avec un côté professionnel. On peut vous l'assurer, les bredouilles sont légions tant les modes de pêche sont respectueux et sélectifs. Notons d'ailleurs que le carrelet a obtenu le label de reconnaissance au Patrimoine Culturel Immatériel de France, sous l'Union des Carrelets de l'Arc Atlantique.



Patrimoine
Culturel
Immatériel
en France

connaître, pratiquer, transmettre

Une pêche patrimoniale, loin du productivisme que l'on peut imaginer, même au carrelet.

Une pêche responsable

Au sein de l'association, le maître mot c'est la convivialité. Chez les adhérents c'est bien simple, c'est un art de vivre qui se transmet de génération en génération et qui s'accompagne d'une attention particulière en ce qui concerne la sélectivité des engins et la gestion équilibrée des populations piscicoles. Depuis la fin de la création du barrage d'Arzal sur la Vilaine en 1972, lieu d'exercice principal de ces pêcheurs, l'association a fait le choix en responsabilité d'abandonner le volet « filets » de son activité, considérant que la Vilaine ne peut pas supporter une pression de pêche de cette ampleur. Aujourd'hui, cette association assure une veille au bord de l'eau et est engagée aux côtés de la Fédération et de l'AAPPMA Le Brochet de Basse Vilaine pour une gestion équilibrée des ressources piscicoles en Vilaine.

Les engins sont limités et très sélectifs. La réglementation à ce sujet est très encadrée et les pêcheurs amateurs sont respectueux dans leur pratique sur les lots autorisés. Contrairement à ce que l'on peut imaginer, le carrelet est parfaitement sélectif et tous les poissons qui ne correspondent pas à la taille souhaitée retombent à l'eau sans même devoir être manipulé (ce qui n'est pas le cas de toutes les pêches).



(Crédit – F. JOSSEEC – FDAAPPMA56)

La bosselle, un engin sélectif et efficace pour la capture des écrevisses.

Comment devenir pêcheur amateur aux engins ?

C'est simple, contactez l'ADAPAEF56 à l'adresse adapaef56@gmail.com et rendez-vous à l'assemblée générale de l'association qui a lieu début Mars 2025. Une carte est requise pour pratiquer la pêche aux engins et s'accompagne obligatoirement d'une licence de pêche qui vous sera remise à votre adhésion (voir page 29).

ANGUILLE

UNE ESPÈCE RÉGLEMENTÉE

Des diminutions de capture inégales

L'anguille européenne est une espèce migratrice classée en danger critique d'extinction. Sa raréfaction est majeure depuis les années 1980. L'UE a adopté en 2007 un règlement visant à interrompre ce déclin. En France, un plan de sauvegarde mis en place en 2009 limite le prélèvement de la civelle aux seuls pêcheurs professionnels en le réduisant et en l'encadrant par la mise en



(Crédit - F. JOSSEC - FDAAPPMA56)

Lors des suivis de 2024, des mesures complémentaires spécifiques ont été prises afin connaître le degré d'argenture des anguilles pour préciser l'état des peuplements bretons.

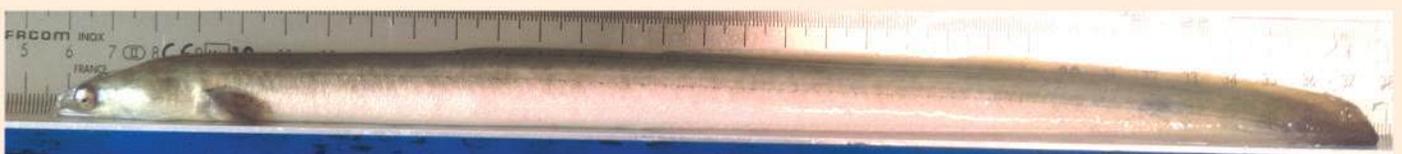
place de quotas de captures. Par ailleurs, en mars 2009, l'Anguille européenne a été inscrite à l'annexe II de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES).

Concrètement cela se traduit par différentes obligations pour le pêcheur à la ligne : l'interdiction de pêche des anguilles argentées et des anguilles de moins de 12 cm, la saison de pêche uniquement du 1er avril au 31 août, ainsi que la tenue obligatoire d'un carnet de captures, établi pour une saison de pêche. Il comporte la date, le secteur de capture, le poids ou le nombre d'anguilles capturées (voir page 21). A la fin de chaque année, le carnet de pêche doit être conservé par le pêcheur et être à disposition des services en charge de la police de la pêche en cas de demande.

En complément de ce carnet, une enquête anguilles est organisée par Bretagne Grands Migrateurs et les fédérations de pêche bretonnes tous les 2 ans depuis 2008 pour estimer les captures d'anguilles par les pêcheurs à la ligne. Entre 2007 et 2021, les captures d'anguilles effectuées par les pêcheurs amateurs aux lignes n'ont cessé de diminuer, passant d'une estimation de 40t en 2007 à moins de 11t en 2021.

L'anguille argentée et l'anguille jaune sont de la même espèce !

L'anguille jaune est une anguille dite de « montaison », elle monte pour se nourrir et grandir en eau douce et prend alors une couleur jaune brunâtre. Le stade anguille jaune intervient après la migration des civelles. L'anguille argentée est une anguille dite « d'avalaison », cette phase de son cycle indique qu'elle est prête à se reproduire, elle prend une couleur noire sur le dos et blanche sur le ventre. Ses yeux et ses nageoires pelviennes deviennent plus gros. D'une manière générale, la migration vers la mer (ou avalaison) des anguilles argentées a lieu au moment des crues automnales, vers une destination encore inconnue dans les profondeurs de l'Atlantique.

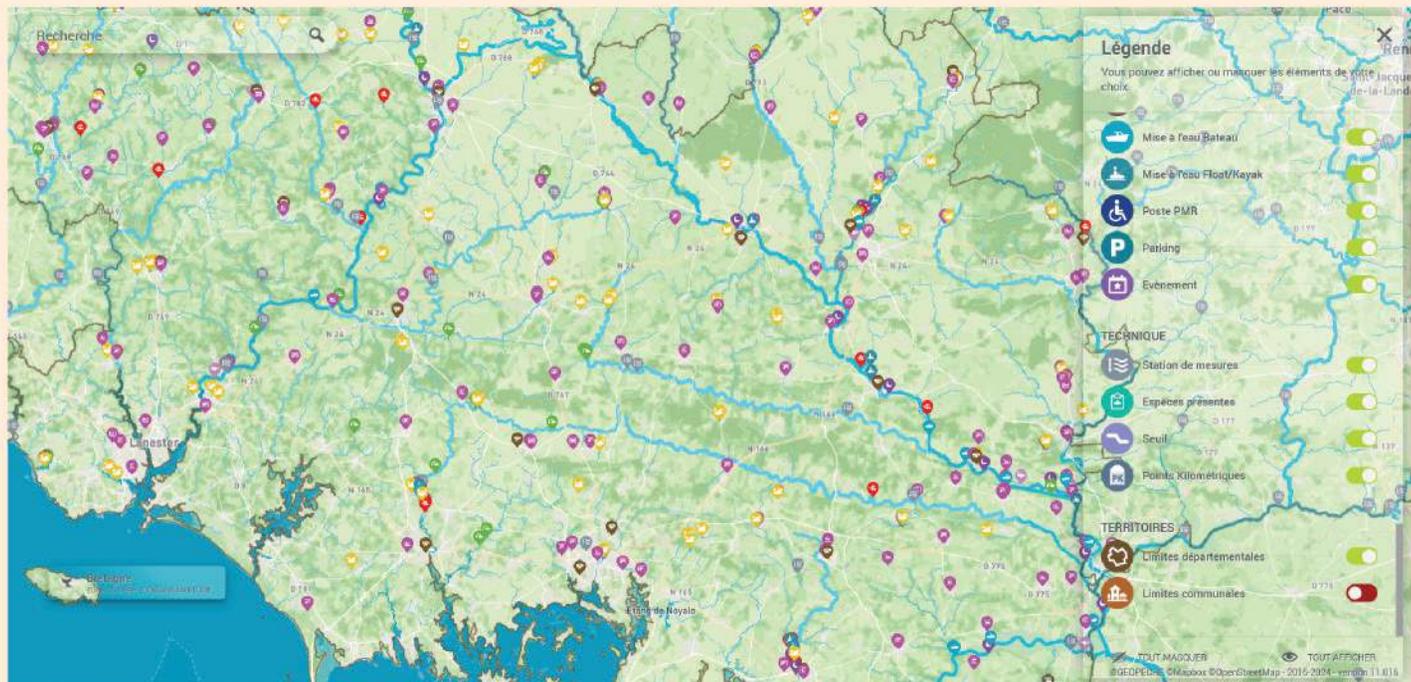


(B. SAUVAGET - Eaux et Végétale)

Quand elles deviennent argentées, les anguilles ont les yeux qui s'agrandissent et elles changent de couleur pour s'adapter au milieu marin.

BROCHET

DÉCLARATION ET STATUT AMBIGU



(Source : geopeche.com)

GéoPêche, votre nouvelle référence d'informations sur la pêche en Morbihan.

Déclarations de capture désormais en numérique

2024 aura été l'année de la mise en place des premières « fenêtres de captures Brochet » sur le Morbihan. A la demande de 4 AAPPMA, quelques plans d'eau et secteurs de cours d'eau ont été choisis pour mener cette expérimentation. L'objectif de cette mesure de gestion est bien de préserver les gros poissons qui sont ceux qui produisent le plus de juvéniles. A la demande de la DDTM, des indicateurs d'efficacité ont été mis en place. Parmi ceux-ci, des carnets de captures ont été édités et distribués à quelques pêcheurs volontaires. Ce support est souvent utilisé pour avoir des données, mais le constat est souvent le même : un taux de retour très faible. L'expérimentation va se poursuivre encore 4 ans. Avec l'application « GéoPêche », le nouvel outil informatif de la pêche en Morbihan, chaque utilisateur aura la possibilité d'enregistrer ses captures, anonymement, tout au long de la saison. La collecte de données sera aussi plus simple. N'hésitez pas à vous rendre sur GéoPêche et à participer à la connaissance de cette espèce.



(Crédit - F. JOSSEC - FDAAPPMA56)

Le statut du brochet a évolué dans les cours d'eau de 1^{ère} catégorie

Le brochet est l'espèce piscicole repère des eaux classées en 2^{ème} catégorie. Pour autant, son aire de répartition ne se limite pas exclusivement à celles-ci. Il est en effet, et depuis très longtemps, bien présent dans des cours d'eaux de 1^{ère} catégorie notamment dans les calmes et les profonds. La dernière évolution réglementaire du 23 avril 2019 a modifié au niveau national les conditions de pêche de l'espèce dans ces rivières salmonicoles. Depuis cette date, tout brochet capturé entre le 2^{ème} samedi de mars et le dernier samedi d'avril doit être remis à l'eau, ce qui a eu le mérite d'ôter le doute qui existait et qui faisait l'objet de beaucoup d'avis ! Ensuite, jusqu'au 3^{ème} dimanche de septembre s'applique le quota de 2 poissons maximum par jour/pêcheur avec une taille de capture fixée dans le Morbihan à 60cm. Considérant que le brochet a un impact important sur les populations de salmonidés et serait la cause de la diminution des truites dans beaucoup de rivières, certains pêcheurs demandent une nouvelle évolution réglementaire moins « protectrice » pour cette espèce. La question demeure : Est-ce le brochet le vrai responsable ?

En attendant le dernier samedi d'avril, s'il s'il n'est pas à 60cm c'est retour à l'eau obligatoire !

VIDANGE D'ÉTANGS

QUAND LES POISSONS DÉMÉNAGENT

(Crédit - A.L-GAUDEY - FDAAPPMA56)



Une vingtaine de carpes ont quitté un petit plan d'eau privé de Colpo pour rejoindre l'étang de Réguiny

(Crédit - C.BOURHIS - SMGBO)



Les pêches électriques sont parfois effectuées en complément des pêches à la senne par le pêcheur professionnel

Lorsque les propriétaires d'étangs souhaitent les supprimer et restaurer le cours d'eau naturel, le milieu évolue fortement, passant d'une surface en eaux profondes calmes et chaudes à un cours d'eau plus frais et plus oxygéné. Les espèces piscicoles de plan d'eau ne sont pas du tout adaptées à ces nouvelles caractéristiques et ne peuvent donc pas y survivre. Le maître d'ouvrage de la suppression de plan d'eau fait appel à un pêcheur professionnel, dont la mission est de récupérer tous les poissons et

les déplacer vers un milieu adapté, pour éviter qu'ils ne meurent ou perturbent les peuplements indigènes du cours d'eau. Les espèces invasives (perches soleil, écrevisses américaines, ...) ne font bien entendu pas partie du déménagement.

La Fédération intervient parfois en fin de vidange et en complément du travail du pêcheur professionnel lorsque les derniers poissons ne peuvent être capturés à la senne. Certes, la suppression de plans d'eau fait parfois perdre des secteurs de pêche, mais permet un meilleur fonctionnement des bassins versants (moins d'évaporation, moins d'impacts thermiques, ...). Et les poissons transportés quittent parfois des étangs privés où la pêche n'était pas autorisée pour rejoindre des plans d'eau gérés par les AAPPMA et accessibles à tous détenteurs d'une carte de pêche. Pour éviter le stress et limiter les risques de mortalité des poissons lors du transport, ils sont déplacés sur une distance la plus faible possible. Les poissons restent ainsi, dans la mesure du possible, sur le territoire de la même AAPPMA.

Ainsi, en 2024, de nombreux poissons ont déménagé pour retrouver un milieu favorable. On peut citer le cas de deux petits plans d'eau privés sur Colpo et Saint-Jean Brévelay supprimés par le SMGBO. Les poissons récupérés (carpes, perches, gardons et rotengles) sont maintenant dans le plan d'eau communal de Réguiny, géré par l'AAPPMA La Truite Locminoise. L'AAPPMA Hameçon Josselinais a elle aussi récupéré de nombreux brochets, carpes, gardons, ... de l'ancien étang de Buléon. Ces poissons sont désormais dans les plans d'eau gérés par l'association sur son territoire.

JUNIOR FISHING TOUR

DES RENCONTRES PÊCHE ENTRE JEUNES

Le Junior Fishing Tour (JFT) est un nouvel espace de rencontre et de compétition pour les jeunes pêcheuses et pêcheurs de moins de 18 ans. Lancé en septembre 2024, ce tournoi est le fruit d'un partenariat entre la Fédération Nationale de la Pêche en France (FNPF), la Fédération Française des Pêches Sportives (FFPS), le Groupement de l'Industrie Française d'Articles de Pêche (GIFAP) et les Fédérations départementales de pêche.

(Crédit - G.ROUSSEAU - FDAAPPMA56)



Le briefing, moment important pour lancer la rencontre



(Crédit - FLE SAGER)

Beau brochet capturé par l'une des participantes aux JFT

Objectifs et organisation

Le JFT propose deux circuits distincts : le JFT Coup pour la pêche des poissons blancs au coup et le JFT Leurres pour la pêche des carnassiers aux leurres. Les participants sont répartis en deux catégories d'âge : les Juniors (moins de 14 ans) et les Espoirs (14 à 17 ans). Les manches départementales se déroulent tout au long de la saison, avec des finales régionales et une rencontre nationale concluant le tournoi.

Le JFT vise à promouvoir la pêche de loisir parmi les jeunes tout en favorisant la convivialité et la compétition. En participant, les jeunes peuvent développer leurs compétences en pêche, découvrir de nouveaux milieux aquatiques et éventuellement devenir champion(ne)s de France, rien que ça !

Voyant l'intérêt de ces rencontres auprès des jeunes, la Fédération du Morbihan s'est lancée dans les deux circuits en 2024 avec 4 dates de pêche aux leurres et deux dates de pêche au coup en partenariat avec les AAPPMA concernées et volontaires pour ces dates.

Récapitulatif des manches leurres 2024 :

- Samedi 18 mai (Le Blavet à Saint-Nicolas-des-Eaux)
- Samedi 29 juin (Le Canal au Pont d'Oust)
- Samedi 19 octobre (Le Blavet à Pont Augan)
- Samedi 9 novembre (Le Saint-Eloi à Muzillac)

Récapitulatif des manches Coup 2024:

- Samedi 8 juin (Étang de Mauron) ANNULÉE report en 2025
- Samedi 16 novembre (Étang de Loyat)

NOUVEAU 2024 / 2025
CIRCUITS DE CONFRONTATION JEUNES coup & leurres

Ces circuits sont ouverts à tous les jeunes pêcheurs et pêcheuses de moins de 18 ans, et cela, quel que soit le niveau de pratique !

Il existe deux catégories d'âges : les Juniors (- de 14 ans pour le JFT Coup et 10/13 ans pour le JFT Leurres) et les Espoirs (14/17 ans pour les deux circuits).

Plus de renseignements sur les années de naissance concernées dans la page consacrée à chaque circuit.

(Source FNPF)

La FNPF à créer un site pour cet événement !

Ces dates permettront de sélectionner des jeunes du Morbihan pour participer à la finale régionale qui aura lieu en 2025.

On tient à remercier les AAPPMA qui ont accueilli une date en 2024 et on vous invite, pour plus d'informations, à visiter le site officiel du Junior Fishing Tour : juniorfishingtour.fr

Régulation du cormoran : ça bouge !

Depuis septembre 2022, le gouvernement avait suspendu les tirs de régulation du grand cormoran sur les eaux libres. Aucun tir ne pouvait donc être autorisé par les préfets. Le 8 juillet 2024, le Conseil d'Etat a rendu une décision donnant raison à la FNPF qui demandait la restauration de la régulation. Un nouvel arrêté ouvrant la possibilité de tirs devrait être pris. Reste à savoir les conditions dans lesquelles ils pourront être mis en œuvre sur les eaux libres du Morbihan !



(Crédit - L. MADELON-FNPF)

Quelle sera la régulation autorisée en 2025 ?

Guide des bonnes pratiques : vers une gestion durable et raisonnée du bois en rivière

La Fédération travaille actuellement sur une réactualisation des méthodes de gestion du bois et des embâcles en rivière. Ce guide, qui devrait sortir en 2025, s'inscrit dans une démarche d'entretien raisonné des cours d'eau et d'accompagnement des bénévoles des AAPPMA. En effet, il est essentiel d'accompagner de façon claire et ludique les bénévoles participant aux chantiers d'entretien des cours d'eau sur tout le département.

Embâcle ou habitat d'intérêt ? Le guide est là pour répondre à la question.



(Crédit - F. JOSSE - FDAAPPMA56)

Le Canal à Boju : Un parcours labellisé à visionner sur Bretagne Pêche TV

Après Priziac et Réguiny, la destination touristique Cœur de Bretagne - Kalon Breizh de la Région Bretagne, se dote d'un autre parcours labellisé : Le Canal de Nantes à Brest à Boju, commune de Gueltas.

Labellisé « passion », ce parcours atypique ressende de très nombreuses écluses sur un petit linéaire, offrant bien des caches pour les poissons.

Facilité par une maîtrise foncière publique et une grande motivation de la municipalité, l'aménagement de ce parcours a été rendu possible par le concours de la Fédération Nationale de la Pêche en France, l'EHGO, la Fédération et l'AAPPMA La Gaule Rohannaise. De nombreux aménagements ont été réalisés comme un ponton accessible facilement aux personnes à mobilité réduite (PMR), mais aussi des pontons pêche en contre-halage, des abris, etc....

Dans le cadre de la web-série « J'irai pêcher en Bretagne », une vidéo a été réalisée sur ce site pour promouvoir les aménagements et les possibilités de pêche de ce secteur. Rendez-vous sur YouTube !



(Crédit - P. RIGALLEAU - ARFPB)

Concilier les patrimoines culturel et naturel bretons, voilà l'idée de ce label « passion » bien mérité !



Eau douce et mer
du bord / float tube
coup / carnassier
Ecole de pêche

Sébastien Moriette
Animateur / moniteur
guide de pêche

0677431371
www.survie-peche-expedition.com

Une session de formation des gardes-pêche dans le Morbihan



(Crédit – Y. LE CLAINCHE – FDAAPPMA56)

Sans la formation, pas d'assermentation

10 candidats à la fonction de garde-pêche particulier ont été réunis les 18 et 19 octobre 2024, au siège de la Fédération pour suivre la formation initiale obligatoire. 5 morbihannais étaient présents. Yvon LE CLAINCHE, chargé de développement et Anne Laure GAUDEY chargée d'étude à la fédération ont été leurs formateurs.

Les salariés des fédérations 22 et 29 en charge de la garderie dans leur département étaient également présents. Lorsqu'ils auront prêté serment, le département 56 pourra compter sur plus de 40 gardes bénévoles pour être à l'écoute des pêcheurs et aussi faire respecter l'arrêté réglementaire et si nécessaire engager une procédure qui sera transmise au procureur.

En 2024, 28 procès-verbaux ont été dressés par les GPP. Le 3 décembre aura été la date importante pour la surveillance de la pêche avec la signature d'une convention de partenariat avec le groupement de gendarmerie du Morbihan. Ce partenariat permettra de trouver une réponse aux limites du statut de garde particulier et d'envisager des actions que les GPP ne peuvent réaliser seuls. Des actions de contrôle en commun sont prévues.

La protection de l'environnement est l'autre axe d'action de ce partenariat entre les pêcheurs et les enquêteurs environnement des unités de gendarmerie du Morbihan.



(Crédit – F. JOSSEC – FDAAPPMA56)

Signature de la convention avec la gendarmerie : c'est fait !

Bilan garderie bénévole des AAPPMA	
Nombre de sorties	945
Nombre d'heures de contrôle	1713
Nombre de pêcheurs contrôlés	3055
Nombre de Procès-verbaux dressés	28



On se donne rendez-vous au festival !

des activités au bord et sur l'eau, des démonstrations de matériel de pêche, des concours, des conférences et bien plus encore. L'événement se déroulera en partie en extérieur, avec des stands de produits et des animations variées. Les visiteurs pourront participer à des essais de matériels de pêche, découvrir des bateaux et kayaks, et profiter de bonnes affaires.

Pour plus d'informations, visitez le site officiel du Festival National de la Pêche : festivalpeche.com.

Un nouveau salon de la pêche à Nantes en 2025 !

Du 23 au 25 mai 2025, ne manquez pas le tout nouveau Festival National de la Pêche au Parc des Expositions de Nantes. Cet événement, organisé par le Groupement de l'Industrie Française d'Articles de Pêche (GIFAP) en partenariat avec la Fédération Nationale de la Pêche en France (FNPF), marque la première édition de ce festival. L'objectif est de rassembler les passionnés de pêche en eau douce et en mer autour de leur loisir préféré. Le festival mettra en avant

250 Bénévoles au chevet de la rivière Evel

(Crédit – F. JOSSECO – FDAAPPMA56)



Le matin, ça démarre par une photo de groupe !

La Fédération de Pêche du Morbihan a organisé comme chaque année un chantier départemental d'entretien des cours d'eau visant à rassembler tous les acteurs du secteur et les AAPPMA/ADAPAEF. En 2024, celle-ci a eu lieu en partenariat avec l'AAPPMA

La Truite Baudaise sur un de ses secteurs phares de l'Evel, qui subit une forte pression liée aux embâcles. Le contexte post-tempête CIARAN de 2023 avait accentué ce phénomène engendrant un risque de colmatage des frayères sur certains secteurs.

Un grand nombre de bénévoles ont répondu présents puisque 250 bénévoles ont été réunis lors de cette matinée du 21 septembre 2024.

Ayant l'habitude de travailler avec le monde agricole sur l'entretien annuel des cours d'eau, l'AAPPMA a fait intervenir 5 agriculteurs pour prêter main forte aux bénévoles et 1200 mètres linéaire de cours d'eau ont ainsi pu être entretenus.

Un rendez-vous à ne pas manquer en 2025 pour tous ceux qui souhaitent s'engager pour la préservation des cours d'eau tout en profitant d'un moment convivial et chaleureux.

18 plans de gestion dans le Morbihan

En 2023, 9 plans de gestion piscicole (PGP) ont été rédigés en collaboration avec les AAPPMA concernées. Il en est de même cette année, puisque 9 nouveaux plans de gestion ont vu le jour.

Pour rappel, ces PGP sont des documents légaux obligatoires pour les gestionnaires des droits de pêche que sont les AAPPMA.

Le contenu de ces PGP a pour but de mettre en valeur les actions réalisées par les bénévoles des AAPPMA, mais aussi de planifier des actions concrètes qu'elles soient en faveur du milieu aquatique (entretien de la ripisylve, enlèvement d'embâcle, etc...) ou du loisir pêche (animation, aménagement de parcours spécifique, ponton PMR, etc...). L'objectif est de finir les 24 PGP en 2025 !

*Le plan de gestion de l'AAPPMA
Les Pêcheurs Malestroyens est désormais signé.*

(Crédit – K. CHERET – FDAAPPMA56)



RHB56 : La mythique rencontre fêtera ses 10 ans en 2025 !

Le 5 Octobre 2024, 34 équipes se sont affrontées au cours de la traditionnelle « Rencontre Halieutique Bretonne » au port de Folleux sur la Vilaine, dans la bonne humeur et la convivialité bien entendu ! Si la pêche a été mitigée notamment chez les sandres, les brochets eux étaient de sortie par rapport aux éditions précédentes. Merci à l'AAPPMA Le Brochet de Basse Vilaine, l'ADAPAEF et aux partenaires qui nous suivent dans cette aventure depuis le début.



Le podium 2024

En tout, les pêcheurs ont capturé :
- 13 brochets (6 de plus de 60cm), big fish = 80cm
- 17 sandres (1 de plus de 50cm), big fish = 52cm
- 44 perches (39 de plus de 20cm), big fish = 35,7cm
- 1 silure de 113cm

Voici le classement final :
- 1^{ère} place : MAHE Bryan et MAHE Yohann (Team Abu Garcia / Berkley)
- 2^{ème} place : HERVE Jérémy et WILLIAMS Alex (Team Teamfishbzh56)
- 3^{ème} place : TERRIEN Kyllian et AMELIN Jérémy (Team Les Raplapla)

En 2025, l'édition fêtera ses 10 ans et apportera des nouveautés inédites !

Rencontre Inter-APN au réservoir de Parc Er Bihan

Le samedi 15 juin 2024, l'AAPPMA du Loch a accueilli la troisième édition de la manifestation « Rencontre Inter-APN » sur les berges du réservoir de pêche à la mouche de Colpo. Cette journée, organisée par la Fédération et l'AAPPMA, vise à regrouper les élèves des différents Ateliers Pêche Nature (APN) des AAPPMA du Morbihan pour favoriser les échanges et le partage entre jeunes pêcheurs. La rencontre a rassemblé 70 personnes : dont 34 jeunes venant de 6 APN du Morbihan, une vingtaine de bénévoles et 2 moniteurs-guides de pêche conventionnés. Après l'accueil des participants vers 9h, des groupes ont été formés pour effectuer des rotations sur différents ateliers de pêche jusqu'à 17h :

- Atelier pêche au coup télescopique et grande canne
- Atelier pêche au coup feeder
- Atelier pêche aux leurres de la truite et du brochet
- Atelier pêche de la truite à la mouche

L'objectif a été pleinement atteint, avec du poisson, des sourires et une très belle ambiance.



Cette rencontre a été l'occasion de faire découvrir la pêche à la mouche en réservoir

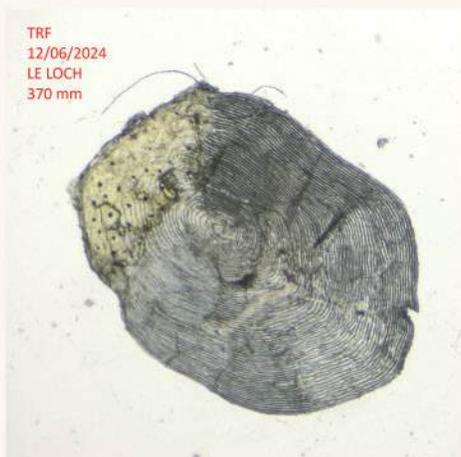


Le site de Parc Er Bihan se prêtait parfaitement pour l'événement

SCALIMÉTRIE,

QUAND LES ÉCAILLES SE LISENT COMME LES ARBRES

(Crédit - N. JEANNOT - INRAe)



Les premiers résultats surprenants de la lecture d'écailles

La lecture d'écailles de poissons fournit des données intéressantes sur leur âge et leur reproduction. Une étude a été lancée en 2024 sur la truite et le brochet afin de préciser les conditions de croissance et de maturation des poissons selon les bassins versants. Les premiers résultats font apparaître des situations très hétérogènes. Ainsi en ce qui concerne les truites, les taux de croissance sont particulièrement élevés sur certains bassins. C'est le cas notamment du bassin de l'Yvel avec une truite de 28 cm qui n'a qu'un an, ou encore sur le bassin du Loc'h avec une truite de 37 cm qui n'a que 2 ans. A l'inverse, on a observé une truite de 2 ans sur l'Aër qui ne mesure que 18 cm. Concernant les brochets, là aussi les taux de croissance sont variables d'un bassin à l'autre. Sur l'étang de Château Trô on peut noter un brochet de 42 cm qui n'a... qu'un an ! Il y a même des variations importantes intra-individuelles sur un même site :

La lecture d'écaille permet de préciser l'âge du poisson.

sur le Lac au Duc, on a observé des brochets de 3 ans qui mesurent 57 cm pour l'un et 73 cm pour l'autre. Ces suivis seront poursuivis en 2025 pour intégrer plus de poissons et couvrir une plus grande diversité de milieux. Ces résultats pourront être utilisés pour adapter au milieu la gestion des espèces.

(Crédit - F. JOSSE - FDAAPPMA56)



Expérimentation double maille

Dans le cadre des expérimentations de fenêtres de captures menées sur différents territoires pour la truite (bassin complet du Loc'h) et le brochet (Mortier de Glénac, Lac au Duc, étangs de Tréauray, du Rodoir et de Kernevy), différents suivis ont été menés avec les AAPPMA concernées. Ainsi, des évaluations ont été menées à la fois directement sur les peuplements de truites et brochets, mais aussi sur leurs captures par les pêcheurs.

Ainsi, des pêcheurs volontaires remplissent des carnets indiquant leurs temps de pêche par sortie et le nombre (ou l'absence) de capture. Les premiers éléments sont en cours de traitement.

Dans les premiers carnets rendus, on observe qu'il faut entre 2 et 8 h pour capturer un brochet, toutes tailles confondues, mais entre 6h et 19h pour capturer un brochet de 50 à 70 cm, et entre 32 à 86 h pour un brochet de taille supérieure. Les suivis seront importants tout le long de l'expérimentation pour évaluer son efficacité, notamment sur les poissons de grande taille.

La fenêtre de capture du brochet a été fixée entre 50 et 70 cm afin de préserver les plus gros géniteurs, une vérification s'impose !

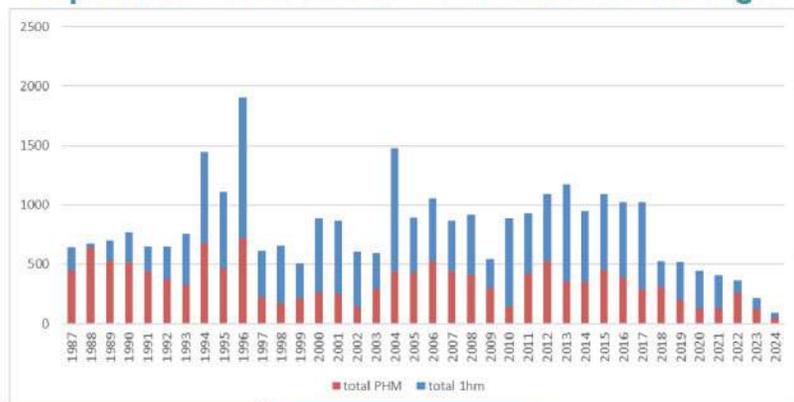
SUSPENSION DE LA PÊCHE

DES SALMONIDÉS MIGRATEURS EN BRETAGNE, UN PRÉCÉDENT AU SERVICE DES CAUSES MAJEURES

Le constat partagé d'un déclin chiffré

Sur ce dossier, s'il y a bien un point qui fait consensus, c'est la situation critique dans laquelle se trouve actuellement le saumon en 2024 en Bretagne et plus largement, en Europe. Lors du dernier COGEPOMI de Novembre 2024, l'INRAe et Bretagne Grands Migrateurs ont dépeint une situation critique pour cette espèce classée quasi-menacée à l'échelle mondiale. Peu importe l'indicateur que l'on regarde, taux de retours, station de comptage, indices d'abondance de juvéniles ou encore captures à la ligne, le constat est le même, les populations de saumon atlantique sont en déclin malgré des conditions hydrologiques plutôt favorables ces deux dernières années.

Capture de saumons de 1987 à 2024 en Bretagne



Moyenne sur 10 ans (2013 à 2022) capture saumon de printemps : 287

Moyenne sur 10 ans (2013 à 2022) capture castillons : 465

En 2024 :
48 saumons de printemps – 17%
42 castillons – 10%

- Le taux des retours de saumons sur les 3 dernières années sont catastrophiques, 4 fois plus faible que la moyenne, du jamais vu depuis le début des suivis en 1987 !

Concernant les stations de comptage, 2024 s'inscrit comme l'année la plus faible en termes d'effectifs depuis la série chronologique (1994) avec seulement 369 saumons estimés sur toutes les stations de comptage de Bretagne contre 3 000 les bonnes années.

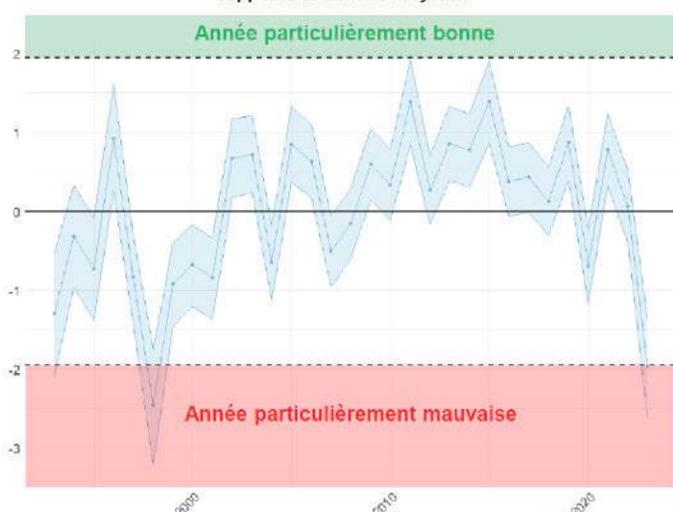
(Source – Bretagne Grands Migrateurs)

OFB INRAE CRESTAUR agro INRAE

Que dire devant de tels chiffres....

Lors de ces 5 dernières années, les taux des retours de castillons (1HM) sur la quasi-totalité du réseau des rivières index chutent.

Comparaison de la densité de tacon 0+ de l'année t par rapport à la densité moyenne



Ce phénomène est plus contrasté chez les saumons de printemps (PHM) qui se traduit par le fait que les castillons doivent s'alimenter plus longtemps en mer, faute de ressource trophique suffisante et qu'ils deviennent alors directement saumon de printemps lors du retour.

- Depuis une dizaine d'année, les indices d'abondance de juvéniles de saumons ont tendance à diminuer. Cependant, 2023 comme 2024 s'inscrivent comme les années les plus mauvaises depuis le début du suivi en 1997 avec une chute brutale des densités de tacons de l'année.

(Source – INRAe)

OFB INRAE CRESTAUR agro INRAE Université de Bretagne Occidentale Clément LEBDY (16/10/2024)

Du jamais vu, y compris à l'INRAe

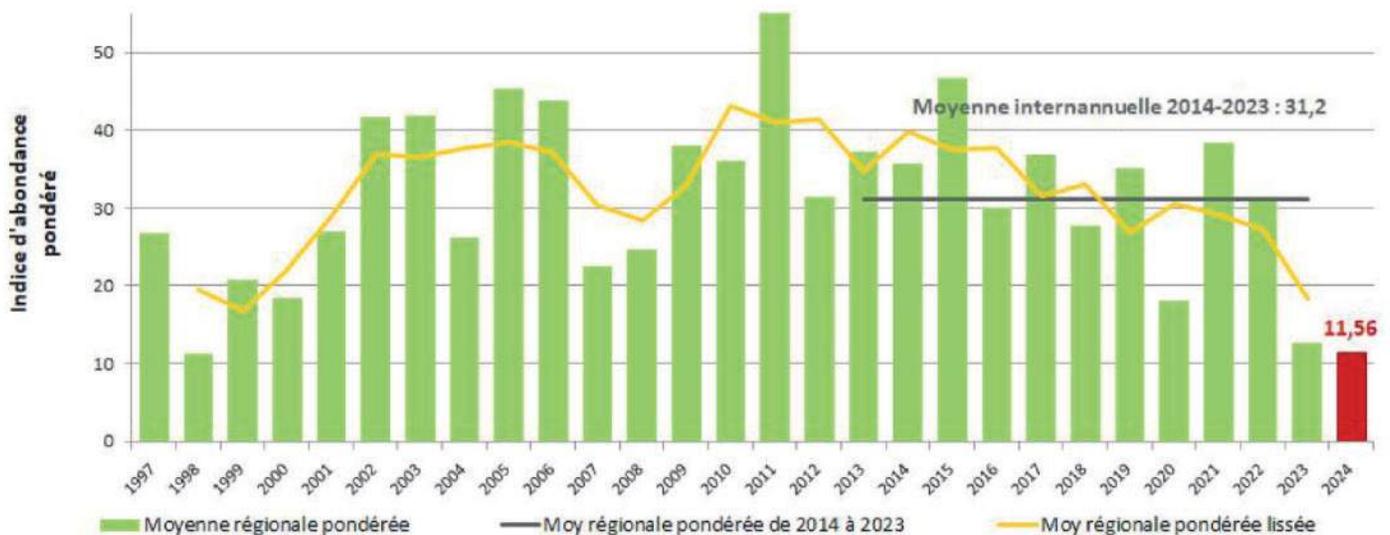
Nombre de 1HM capturés en 2024	Nb de cours d'eau	Nombre de PHM capturés en 2024	Nb de cours d'eau
0	3	0	3
De 0 à 5	11	De 0 à 5	9
De 5 à 10	1	De 5 à 10	4
Plus de 10	1		

Tableaux des captures de castillons (1HM) et de saumons de printemps (PHM).

- Concernant les captures de saumons en Bretagne, elles sont également en chute libre depuis les 7 dernières années avec une accélération depuis 3 ans. En moyenne sur les 10 dernières années, 287 saumons de printemps étaient capturés. En 2024, ils ne sont plus que 48 à avoir été capturés. Même constat pour les castillons, les captures passent de 465 en moyenne sur les 10 dernières années à 42 en 2024. Enfin, sur les 16 cours d'eau bretons où la pêche du saumon est autorisée, 3 cours d'eau sont exempt en 2024 de capture.

Pourquoi un effondrement des populations si brutal ?

Evolution de l'indice d'abondance pondéré en Bretagne de 1997 à 2024*



* Résultats provisoires pour l'année 2024

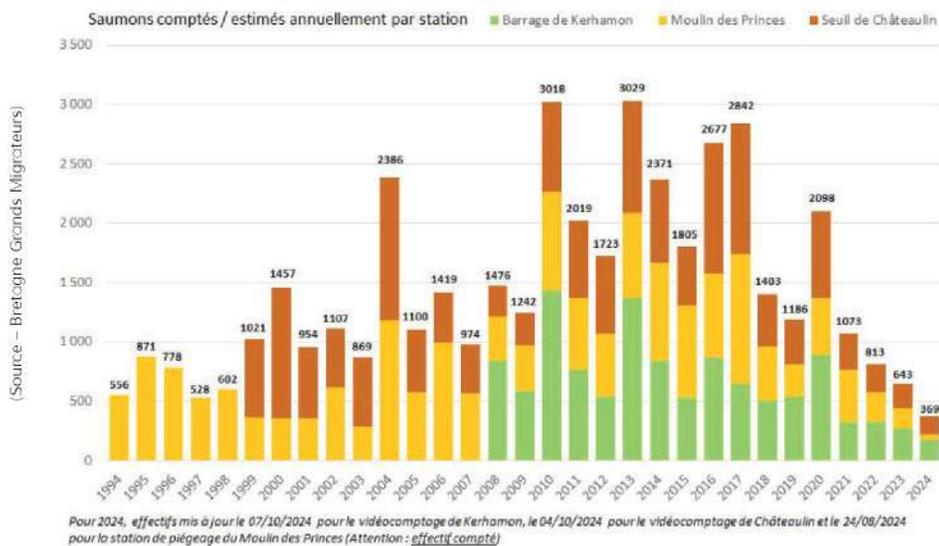
Une chute vertigineuse bien loin de la moyenne régionale.

Contrairement à ce qu'on peut penser, la pêche de loisir du saumon et les prélèvements associés (très encadrés) ne sont pas responsables de ce déclin, l'Etat lui-même le confirme. Une suspension de cette pêche n'aura aucun impact sur la dynamique des populations.

Propos confirmés par l'INRAe et illustrés par la fermeture de la pêche du saumon sur l'Allier qui n'a jamais permis un retour du saumon. Evitons une fois de plus que les pêcheurs de loisir portent cette responsabilité qui n'est pas la leur comme c'est malheureusement souvent le cas quand il faut agir dans un régime restrictif.

La piste la plus probable de la cause de ce déclin identifiée par les scientifiques est localisée en mer. Les scientifiques ont mis en évidence plusieurs causes, comme la diminution des probabilités de survie lors des premiers mois en mer qui chute depuis 1970, elle-même liée à des conditions de vie dégradées en mer avec l'augmentation de la température de l'eau, les changements de courants marins ou encore la diminution de la ressource trophique, indispensable à la bonne croissance des saumons en mer. Autant de pistes à étudier pour l'Etat dans un milieu marin si vaste ne simplifie pas la chose mais une chose est sûre, les structures associatives de la pêche de loisir veulent des réponses.

STATIONS DE CONTROLE DES MIGRATIONS



(Source – Bretagne Grands Migrateurs)

Une décision bretonne malgré une ligne rouge nationale

Qu'en est-il de la pêche du saumon en 2025 ? La FNPF, via une réunion la veille du COGEPOMI Bretagne, a donné une position nationale aux fédérations départementales. La position est la suivante : "Peu importe les mesures prises par l'Etat concernant le saumon, elles doivent pouvoir s'appliquer dès 2025 à l'ensemble des pêches (loisir, plaisance et professionnelle) mais doit également concerner tous les types de milieux (fluvial, estuarien, maritime)". En ajoutant qu'il est hors de question que les

Les remontées constituent un indicateur de l'espèce

pêcheurs de loisir soient les boucs émissaires du déclin de cette espèce. Cette réunion était importante pour que les fédérations ne partageant pas la même position puissent arriver unies et fortes lors des différents COGEPOMI et qu'elles puissent défendre une position commune.

Lors du COGEPOMI du 15 Novembre, bien que briefées la veille par la FNPF, certaines fédérations portant au départ la position nationale ont pourtant exprimé leurs vœux de fermer la pêche du des salmonidés migrateurs en 2025 et ce, sans connaître les conditions et modalités d'une éventuelle réouverture, sans avoir de garantie que l'Etat pourra bien appliquer cette fermeture à l'ensemble des usagers pêche et des milieux. Quid également de la sélectivité des engins utilisés par les pêcheurs en mer et les plaisanciers ?

D'autres fédérations, comme celle du Morbihan, ont demandé à l'Etat dans un premier temps un compromis pour étudier l'ensemble de ces questions pour ne pas céder à la précipitation de l'Administration et de certaines associations vers une décision hâtive irréfléchie. Cette proposition de compromis s'articulait autour de plusieurs propositions, comme la réduction des quotas individuels, des TAC symboliques réduits ou à 0, une modulation des périodes d'ouverture/fermeture pour préserver aussi bien l'espèce que la pêche qui y est associée.

Le COGEPOMI après 3 heures de réunion a finalement donné un avis favorable à une suspension de la pêche du saumon et de la truite de mer en Bretagne en 2025 avec 9 avis favorables et 2 avis défavorables. C'est maintenant au tour du préfet de Région de décider.

Une suspension qui apporte des questions... et des combats à venir

Dans un premier temps, on pourrait se demander pourquoi l'Etat souhaite une fermeture de la pêche des salmonidés migrateurs en Bretagne pour le loisir pêche, si cette suspension n'a pas d'effet sur la dynamique des populations et que l'ensemble des scientifiques s'accordent à le dire. Cette (fausse) question est d'autant plus légitime sur une mesure qui ne fera pas revenir le saumon dans nos rivières. L'avenir des frayères non entretenues faute de bénévoles qui auparavant venaient entretenir ces parcours de pêche est également remis en question puisqu'à termes les AAPPMA ne pourront pas garantir leur implication si d'autres partenaires se désengagent. Ces mêmes bénévoles qui assurent le signalement des pollutions et des actes de braconnage, resteront-ils aussi mobilisés ? Ce n'est pas l'Etat qui le fera en tout cas puisqu'il n'arrive pas à suivre tous les dossiers que nous lui adressons chaque année. Si les données issues des captures à la ligne de saumons ne viennent plus alimenter les bases de données de l'INRAe et de l'OFB, qui le fera ? Certainement pas l'Etat.

Le clou du spectacle réside dans la capacité de l'Etat à se confondre dans la mise en place de sa politique publique. En effet, lorsque la Fédération a interrogé l'Etat sur l'application concrète de cette mesure par un renforcement des actions de police sur l'ensemble des interfaces et des usagers, professionnels et de loisir, ce dernier nous a répondu ne pas avoir les moyens d'agir efficacement sur la mer et qu'il ne souhaite pas renforcer les actions de contrôle. Avec ça, la légende qui raconte que vous avez plus de chance de gagner au Loto que de vous faire contrôler à la pêche par les services de l'Etat ne risque pas de s'effondrer.

Côté Fédération, nous doutons fortement de la pérennité de ce système où les pêcheurs de loisir en plus d'être flagellés vont devoir une nouvelle fois se substituer à l'Etat qui ne se donne pas les moyens de ses ambitions, sans objectifs de résultats. Ce précédent des salmonidés migrateurs en Bretagne servira d'exemple pour défendre la cause d'une autre espèce migratrice bien plus menacée et pourtant pillée encore aujourd'hui pour des raisons économiques : l'anguille. Dans ce futur dossier, la défense n'aura qu'à bien se tenir.

EN BREF

AAPPMA LE BROCHET DE BASSE VILAINE UNE PREMIÈRE ÉDITION RÉUSSIE POUR L'OPEN CARNASSIERS

(Crédit – AAPPMA Le Brochet de Basse Vilaine)

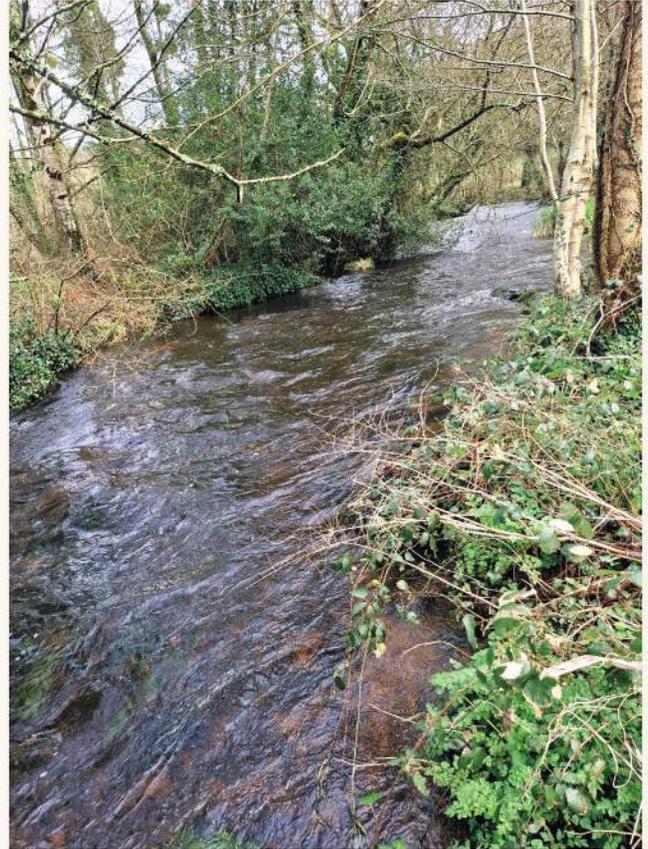


Une forte mobilisation des bénévoles investis pour un succès garanti !

En juin 2024, s'est tenue la première édition de l'Open Carnassiers sur le parcours international de pêche de Tranhaleux de Rieux organisée par l'AAPPMA du Brochet de Basse Vilaine.

Cette compétition amicale a permis à 17 équipes de se défier sur ce parcours mythique. Une édition qui n'aura pas été aidée par la météo mais qui aura ravi tous les pêcheurs, repartant avec de jolis lots après avoir capturé 55 poissons au total ! Cette compétition permet également d'obtenir des données complémentaires intéressantes sur le peuplement piscicole des carnassiers de ce parcours, sur lequel une expérimentation sur 5 ans limite la prédation par les filets.

AAPPMA DU PAYS DE LORIENT 1 130... HEURES DE TRAVAIL !



(Crédit – AAPPMA du Pays de Lorient)

Des parcours du Kersalo sont notamment concernés par cette opération d'envergure.

En 2024, l'AAPPMA de Lorient a réalisé 11 chantiers d'entretien des ruisseaux sur son secteur de gestion, avec la participation de 117 bénévoles différents sur l'ensemble de ces opérations. Une mobilisation accrue qui a permis à l'AAPPMA d'atteindre un nombre d'heures de travail sur le terrain de 1 130 ! Le but est bien sûr d'assurer une meilleure fonctionnalité des cours d'eau pour la reproduction de la truite mais aussi de faciliter le loisir de chacun.

AAPPMA DU LOC'H – RAID LOC'H FISHING : DE RETOUR EN 2025 !

(Crédit – F. JOSSEC – FDAAPPMA56)



A bientôt, au briefing du matin !

Les 10 et 11 Mai 2025, l'AAPPMA du Loc'h relance sa compétition « Raid Loc'h Fishing » sur son territoire de gestion avec cette année quelques nouveautés à commencer par les deux jours. Si traditionnellement la compétition se déroule sur la journée du dimanche, cette année elle aura lieu sur le samedi après-midi et le dimanche.

La 1^{ère} et la 2^{ème} catégorie seront certainement sollicitées, alors préparez votre binôme et inscrivez-vous dès que possible.

L'AAPPMA dévoilera au printemps un teasing de sa compétition, le bulletin et le règlement l'accompagnant.

AAPPMA DU PAYS D'AURAY

UNE RETENUE DE TRÉAURAY AUX PETITS SOINS DES BÉNÉVOLES



En marge d'un important linéaire de première catégorie l'AAPPMA du Pays d'Auray travaille dur dans le but d'améliorer la vie des poissons et la qualité de la pêche sur la retenue de Tréauray.

Au cours de l'année 2024 de nombreuses opérations auront permis d'arracher plusieurs centaines de mètres carrés de jussie et les bénévoles ont aussi profité de la baisse de l'étang, à l'automne 2024, pour apporter de nouveaux abris de qualité pour les poissons et réviser les structures existantes. Cela aura demandé beaucoup d'heures de travail pour la conception et la pose. D'autres sont prévues pour l'année prochaine.

En complément, des plongées seront réalisées en 2025 pour vérifier si le travail sera récompensé par la présence de nombreux poissons sur les abris.

AAPPMA

LA TRUITE LOCMINOISE

L'ÉTANG COMMUNAL DE RÉGUINY

LABELISÉ « FAMILLE »



(Crédit - Y. LE CLAINCHE - FDAAPPMA56)

La commune a reçu le label décerné par la FNPF.

Cette reconnaissance qualitative vient concrétiser la collaboration que l'AAPPMA la truite Locminoise et la fédération ont établi avec la commune de Régigny. Ce projet de valorisation du loisir pêche nous est apparu évident dès que nous avons eu connaissance du choix fait par la collectivité de conserver son plan d'eau et d'y réaliser des travaux importants qui auraient des effets positifs sur la production piscicole : remise en état du vannage de sortie, curage de la partie amont de l'étang, réaménagement des berges.

Notre projet a immédiatement été validé par commune. La proximité avec le bourg, les aménagements et services existants, l'accessibilité nous a incité à cibler le public famille. Mais nous aurions pu cibler les pêcheurs passionnés pour lesquels ce plan d'eau ne manque pas d'intérêts.

Différents aménagements ont été réalisés par les structures de la pêche : 1 grand ponton sécurisé, un abri et des panneaux d'information. L'immersion d'abris piscicoles a également été réalisée avec la participation de la section GMNF du Lycée Anne de Bretagne.

La commune a fait remplacer un ponton accessible aux PMR. Ce projet a été riche en échanges sur les aspects piscicoles et halieutiques pour ce plan d'eau, véritable atout pêche de la destination touristique cœur de Bretagne-Kalon Breizh.



(Crédit - F. JOSSEC - FDAAPPMA56)

Des jeunes bras pour aider les bénévoles de l'AAPPMA à implanter de nouveaux abris.

AAPPMA LA GAULE MELRANDAISE

FORMATION DES JEUNES À HAUT NIVEAU TECHNIQUE



Lauriane, qui performe en pêche aux leurres, est adhérente à l'AAPPMA de Melrand.

À l'automne, la Fédération encadre avec les bénévoles de l'AAPPMA La Gaule Melrandaise des stages de pêche proposés aux jeunes adhérents de l'association en partenariat avec Yannick LINE, moniteur-guide de pêche conventionné avec la Fédération.

En 2024, 9 jeunes de -12ans et 10 ados ont participé à ces stages très techniques et à haute valeur ajoutée dans leur pratique tant l'enseignement est de qualité.

Au programme, pêche au coup, pêche aux leurres, du bord et en bateau sont là pour parfaire la pratique des pêcheurs de demain.

La légende raconte que les jeunes issus de ces stages sont dans la tête des classements Junior Fishing Tour 2024 (voir page 35).

FEDERATION GEOPECHE, VOTRE NOUVEL ALLIÉ QUI REMPLACE LE SITE DE PARCOURS DE PÊCHE



GEOPECHE, c'est l'outil ultime pour tout connaître de la réglementation pêche en Morbihan.

Vous le savez, la Fédération dispose d'une site « parcours de pêche » qui regroupe des fiches des parcours des AAPPMA du Morbihan, à vocation informative et touristique.

Aujourd'hui techniquement dépassé, le besoin d'une clarification de la réglementation se fait ressentir. Pour pallier à cela, le Conseil d'Administration de la Fédération a opté pour un nouveau système dynamique simple à mettre à jour.

À partir de la saison 2025, retrouvez le département du Morbihan sur l'application « GEOPECHE », une carte interactive et exhaustive de toutes les réglementations liées à la pêche, une carte à jour des dépositaires de cartes de pêche, des territoires de gestion des AAPPMA, des étangs et des rivières, par espèce, par parcours, etc – bref, le tout à portée de clic.

Nos équipes travaillent régulièrement à la mise à jour de cette carte pour vous fournir une information exacte dès que vous en avez le besoin.

Rendez-vous sur : map.geopeche.com.

EMAP
 L'objet.com!
TEXTILES PERSONNALISÉS
COUPES - TROPHÉES
OBJETS PUBLICITAIRES
 02 97 27 85 34
 contact@emap.fr www.emap.fr

 **Crédit Mutuel de Bretagne**
Vannes Le Poufanc
 Route de Nantes
 Le Poufanc 56860 SENE
Tél. 02 97 54 77 70
 www.cmb.fr
Ouvert tous les jours du mardi au samedi midi

 **bac**
Vers un monde connecté

 **GITE LA MAISON KERLARNO**

 06 22 11 51 33 **Kerlarno 56130 MARZAN**
 airbnb.com/h/kerlarno

AAPPMA DU MORBIHAN DES FÊTES DE LA PÊCHE DANS LES AAPPMA DU MORBIHAN



L'occasion d'une sortie en famille pour découvrir des aménagements pêche proches de chez soi comme ici, à l'étang de la Folie à Mauron.

territoires, les sourires ont récompensé leurs efforts pour l'organisation et la gestion de ces évènements halieutiques importants.

Au travers de ces animations, les AAPPMA communiquent sur les actions qu'elles réalisent chaque année et engagent volontiers de nouveaux bénévoles. Si vous êtes motivés, rejoignez le réseau !

C'est un rendez-vous annuel fixé au 1^{er} dimanche de Juin. Celui de la traditionnelle journée nationale de la pêche dans nombre d'AAPPMA qui organisent seules ou avec l'appui de la Fédération des animations le temps d'une journée à destination du grand public et bien souvent des plus jeunes. L'objectif est simple : faire découvrir le loisir pêche à l'occasion d'une journée où la carte de pêche n'est pas obligatoire (uniquement si l'on participe à une animation organisée par une AAPPMA ou la Fédération).

En 2024, ce rendez-vous codifié au Code de l'Environnement, a été retranscrit par une animation dans 8 AAPPMA du Morbihan (Brochet Mauronnais, Gaule Plouaysienne, Gaule Melrandaise, Hameçon Josselinais, Mortier de Glénac et Lanvaux, Pays d'Auray, Pays de Lorient, Pêches-Loisirs de l'Oust). Les bénévoles ont été mobilisés et partout dans les

Bonne saison 2025

